

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

\*\*\*

L'an deux mille vingt deux, le 10 février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la Présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

### **Etaient présents :**

M. Charnallet, maire,

Mme Léonard, M. Jutteau, Mme Grenier, Mme Kolodkine, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire,

M. Gagnière-Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Breuzin, Mme Deloizy, Mme Chevré, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, M. Béchaut, Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Stenger, Mme Bion, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Dupon à M. Bardot  
M. Béquart à M. Simon  
Mme Allard à M. Breuzin  
M. Picard à M. Bardot  
M. Lesieur à M. Dupart

### **Etait absent (e) :**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 24**

**Nombre de conseillers votants : 29**

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine Jutteau

**Date de convocation :** le 2 février 2022

**Date d'affichage :** le 3 février 2022

## **Monsieur le Maire**

Bonjour tout le monde et aux Orgevalais qui nous regardent, je pense qu'on va commencer sur les réseaux sociaux en direct, comme ça devient maintenant une habitude, je vais commencer par faire l'appel :

Camille Allard est absente. Elle a donné son pouvoir à Dominique Breuzin.

Michel Bardot ?

- Présent.

Maxime Béchaud ?

- Présent.

Jean-Luc Béquart est absent. Il a donné son pouvoir à Frédéric Simon.

Aude Beschi ?

- Présent.

Sylvie Bion ?

- Présente.

Jordan Bresset ?

- Présente.

Dominique Breuzin ?

- Présent.

Sandra Chevie ?

- Présente.

Thérèse Cochard ?

- Présente.

Philippe Cornille ?

- Présent.

Murielle Deloizy ?

- Présente.

Michel Dupart ?

- Présent.

André Dupon est absent. Il a donné son pouvoir à Michel Bardot.

Pierre Gagnière-Moreux ?

- Présent.

Samia Gherbi ?

- Présente.

Pascale Grenier ?

- Présente.

Christian Jutteau ?

- Présent.

Nadine Jutteau ?

- Présente.

Geneviève Kolodkine ?

- Présente.

Armande Le Pellec-Muller ?

- Présente.

Juliette Le Ruyet ?

- Présente.

Julie Léonard ?

- Présente.

Jean-Luc Lesieur est absent. Il a donné son pouvoir à Michel Dupart.

Gilles Picard est absent. Il a donné son pouvoir à Michel Bardot.

Annie Sauvaget ?

- Présente.

Frédéric Simon ?

- Présent.

Philippe Stenger ?

- Présent.

Le secrétaire de séance sera Nadine Jutteau.

Nous sommes encore en configuration Covid. Une pensée pour tous les Orgevalais qui sont atteints du Covid et particulièrement pour les élus, André Dupon qui nous suit en visio pour intervenir - il est malade depuis hier - et Gilles Picard qui n'est toujours pas remis. Donc gardons les distances, les gestes barrière etc.. Vous avez tous lu le procès-verbal de notre conseil municipal du 29 novembre. Avez-vous des remarques sur l'écriture de ce procès-verbal ?

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Merci beaucoup. C'est une intervention habituelle alors j'essaie un peu de varier ce que je dis dedans mais elle sera présente à chaque fois : plusieurs membres d'Orgeval Cap Renouveau, Monsieur le Maire vous le savez, n'ont pas pu consulter ce PV en mairie, en raison des fortes contraintes que vous nous opposez pour y arriver, et de votre refus persistant de répondre favorablement à notre demande de pouvoir recevoir ce PV par mail avec la convocation. Sachant quand même que par ailleurs, et je le salue, vous portez avec beaucoup de conviction les sujets de la dématérialisation des actes et des démarches. Pour toutes ces raisons, nous serons contraints, et je dis bien "contraints", de voter contre puisque chacun n'a pas pu le lire.

### **Monsieur Le Maire**

Une autre remarque ?

**Madame Annie Sauvaget**

Bonjour à tous, j'ai la même remarque que Madame Le Pellec-Muller : nous n'avons pas le PV avant. Je me suis déplacée, comme à chaque fois en mairie, pour prendre connaissance des documents. Quand on peut le faire, c'est quelque chose à faire. Mais en fait, les PV, c'est mieux avant - comme ça vient d'être dit - ni après leur approbation, puisque nous ne le recevons pas non plus une fois qu'ils ont été approuvés, ce qui est fort dommage, ni sur le site à destination des habitants, parce que le dernier PV sur le site c'est celui du mois de juillet, je dirais ni pendant, parce que nous n'avons pas non plus sous les yeux lors du conseil municipal. Alors les PV, très bien rédigés je trouve, sont un outil qui permet à tout le monde - aux conseillers comme aux habitants - de suivre les décisions qui ont été prises et de suivre également les débats. Il n'y a certes pas d'obligation de publier, mais c'est un peu la tradition dans la mesure où vous le considérez vous-même Monsieur le Maire comme un outil indispensable, nous aussi on voudrait bien l'avoir, avant, après, sur le site, et pendant.

Est-ce que vous avez l'intention, Monsieur le Maire, de modifier cela ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur Dupart, peut-être ?

**Madame Annie Sauvaget**

Alors j'ai deux ou trois modifications à faire sur le PV, je vous les dis ?

**Monsieur le Maire**

Oui je vous en prie...

**Madame Annie Sauvaget**

Merci. Sur la délibération 2021-57 sur les caméras qui vont être disposées dans Orgeval, une correction en fin de premier paragraphe pour ce qui me concerne. Vous m'avez annoncé que le plan lui sera remis lorsque que j'ai demandé les plans de caméras. En fait, il faut remplacer par « le plan qui sera mis à disposition pour consultation en mairie ». Ce qui est exact, pas de problème avec ça, donc il convient de remplacer « remis » par « mis à disposition pour consultation en mairie ».

La deuxième modification, c'est la délibération 2021-58 portant sur la modification des effectifs. Je voulais m'assurer justement - et c'est là où je regrette de ne pas avoir le PV sous les yeux parce que peut-être que c'est indiqué – A-t-on mentionné que l'on attendait un premier bilan des responsables recrutés : les responsables RH, finances, scolaire ? Je crois que vous avez annoncé, Monsieur le Maire, la dernière fois qu'il y aurait un bilan des compétences et de recrutement passé et à venir, avant que de monter la première commission fin mars, puisque vous l'aviez annoncé pour la fin du premier trimestre 2022.

Je voulais m'assurer qu'on ait bien mentionné qu'on attendait ce premier bilan en vue de la constitution d'une commission RH à la fin du premier trimestre 2022 pour la délibération de 2021-58.

**Monsieur le Maire**

Très bien...

**Madame Annie Sauvaget**

Ensuite, troisième et dernier, c'est la délibération 2021-62 sur le mobilier urbain, il est écrit que j'ai dit que l'esthétique était prioritaire. Non, je n'ai pas dit que l'esthétique était prioritaire. J'ai dit que ce n'était pas uniquement technique mais aussi esthétique et qu'il fallait ouvrir davantage cette consultation aux autres personnes, sur les aspects techniques, esthétiques, expression libre et de praticité pour les usagers qui utilisent les transports. Voilà ce que j'ai dit. Merci. Je voudrais que ce soit corrigé comme cela et je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si vous avez l'intention de modifier ce PV.

### **Monsieur le Maire**

Nous prendrons les questions groupées à la fin. Pour l'ensemble, effectivement, je les ai notées.

### **Monsieur Michel Dupart**

De même, une modification page 7 sur le PV. J'avais évoqué l'augmentation de l'indemnité des élus. Il est repris dans la réponse sur le procès-verbal page 7, que vous avez évoqué, Monsieur le Maire, c'est ce que vous nous avez dit en séance, "il n'y a pas eu d'augmentation des indemnités des élus". Je suis désolé mais cette assertion est fautive, puisque les indemnités ont bien été augmentées, à votre demande, en les portant à la hauteur maximum du barème. De 2014 à 2018, l'indice était de 52,75 ; il est passé à 55, après l'élection, à votre demande. Je voudrais que ce soit modifié, ou en tout cas noté, sur le procès-verbal.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. C'est tout pour les observations sur le procès-verbal ? Ok donc nous allons adopter ce procès-verbal. Je vais simplement de dire un mot sur l'ensemble et je souhaite que les Orgevalais comprennent qu'à chaque procès-verbal, malheureusement, nous passons les 10 premières minutes sur le même thème, à savoir la communication de documents qui seraient insuffisante, et qui seraient inadéquates pour permettre aux élus de travailler, qui en tout état de cause a été voté par nous tous. Pour des raisons qu'on a pu vous expliquer au début, que vous avez eu l'occasion d'exprimer vos arguments. Vous avez même - depuis deux ans maintenant - intenté des actions avec une lettre au préfet, au sous-préfet, signalant que c'était une erreur, que nous faisons fautive route. Le préfet vous a répondu que nous étions parfaitement dans le droit et qu'on faisait les choses parfaitement bien. Et toujours sur le même sujet, une intervention en justice de Madame Sauvaget, de 30 pages, pour un problème de communication de documents, qui nous génère 5 000 € de frais d'avocat en défense, pour répondre sur exactement les mêmes arguments. Donc, je vous propose qu'on attende peut-être les décisions de justice. Nous avons déjà, par rapport à notre méthode de travail, l'approbation écrite du préfet et du sous-préfet qui nous dit "bien entendu vous travaillez selon les règles et tout se passe normalement" donc nous pouvons peut-être attendre la décision de justice. Si jamais le tribunal décide de se saisir de cette requête, pour essayer d'en reparler. Vous mentionnez, je vous propose, si ça vous convient, de mentionner à chaque conseil que vous n'êtes pas d'accord en deux mots pour que l'on puisse passer à autre chose, ne serait-ce que par respect pour les Orgevalais qui nous regardent depuis deux ans, toujours sur le même sujet. C'était tout ce que je voulais dire pour ça. Je vous en prie Monsieur Dupart, on prendra les questions après parce qu'on ne va pas rentrer dans une polémique, nous avons beaucoup de travail...

### **Monsieur Dupart**

Non. Le sous-préfet ne vous a pas donné raison ; il vous a dit de rentrer en contact avec l'opposition pour trouver une meilleure solution.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Dupart... si vous nous y autorisez, nous pourrions rendre publics ces échanges. Moi je n'y vois aucun inconvénient pour ma part.

**Monsieur Dupart**

Arrêtez de nous faire passer pour ce qu'on n'est pas.

**Monsieur le Maire**

Je ne fais passer personne pour rien du tout. Nous avons bien compris votre position et je pense que les Orgevalais l'ont bien compris également. Essayons peut-être de faire plus vite ? De dire "on n'est toujours pas d'accord" et on passe au suivant. C'est tout ce que je veux dire pour aujourd'hui.

**Monsieur le Maire**

On va réécouter la bande pour apporter les modifications comme c'est l'usage.

Alors nous passons, si vous voulez bien, à la première délibération.

Il s'agit des décisions du Maire qui ne se votent pas mais qui se commentent, si vous le souhaitez bien entendu.

Donc, encore une fois, deux pages de décisions. Alors, je vous propose, un peu comme d'habitude, de commencer par les plus significatives :

- en bas de la première page, 13 800 € pour la mission d'étude de faisabilité de la transformation de l'école Pasteur ainsi qu'en haut de la page suivante, le même montant pour la transformation de l'école maternelle La Fontaine en groupe scolaire : un cabinet nous a fait ces deux études,
- la mission de maîtrise d'œuvre et de conception et d'exécution des jardins familiaux, sur les terrains en bas de la Bruneterie, pour 25 800 €,
- pour 74 000 €, la mission du programmiste pour la création du 3e groupe scolaire qui nous préoccupe puisque, effectivement, on a des objectifs ambitieux et un calendrier lui aussi ambitieux.
- Ensuite, les tarifs pour l'organisation des séjours pour les enfants : 949 € par enfant, 819 € par enfant, donc quelque chose d'habituel dans la programmation des conseils municipaux chaque année,
- un contrat d'entretien de 11 160 € par an pour l'entretien des espaces verts,
- 16 728 € pour la modification des aménagements pour la salle culturelle et sportive avant sa livraison, toujours programmée à la rentrée, entre septembre et octobre,
- et enfin la dernière, un montant significatif mais là c'est dans le bon sens, une demande de subvention au titre du soutien de l'équipement de vidéoprotection : une demande de 99 000 € qui a été faite à la région Île-de-France.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Oui je vous en prie.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Oui Monsieur le Maire. Merci de me donner la parole, je voudrais qu'on prenne du temps puisque, comme vous l'avez souligné vous-même en intervenant sur ces deux grands sujets, parmi l'ensemble des décisions que vous avez prises au mois de décembre notamment, deux

décisions vont concerner le secteur scolaire. Donc deux décisions, les 102 et 103 pour mandater le cabinet d'architecture A5A pour 2 missions d'étude de faisabilité. Il s'agit de transformer deux écoles existantes, l'école maternelle Jean-de-La-Fontaine et l'école élémentaire Pasteur en groupe scolaire, et puis la troisième décision que vous avez prise, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, concerne pour cette MAPA une mission de programmiste pour le 3e groupe scolaire et vous avez mandaté pour ça la société Green Building.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que je viens de vous dire...

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Oui, mais je recadre ce sur quoi je vais intervenir Monsieur le Maire. À moins que vous estimiez que chaque fois que nous prenons la parole c'est trop long ?

**Monsieur le Maire**

Non, non... Je vous en prie...

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Merci, merci, merci. Je me doutais bien. Nous sommes toujours très courtois tous les deux. Donc je disais que sur ces trois décisions, on ne peut être que satisfaits, du côté d'Orgeval Cap Renouveau, notamment sur un sujet qui me paraît être important, c'est que, au fond, vous avez clarifié le modèle au niveau du système éducatif que vous choisissez, le modèle d'école qui est un modèle de groupe scolaire, ce qui globalement veut dire que, sur un même lieu, vous allez réunir l'ensemble des cycles du primaire qui va de la maternelle, le premier cycle, jusqu'au dernier cycle soit le CM1 CM2 et 6e, qui est à cheval avec le collège. Comme vous le savez, c'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur puisque c'était au cœur de notre programme électif pendant la campagne. Donc, on ne peut que se réjouir.

En revanche, je trouve et nous trouvons, que conduire cette réflexion particulièrement importante et cruciale, en ce moment, puisque nous avons une pression démographique particulièrement forte... Conduire cette réflexion deux ans après le début de votre mandat, je trouve que c'est une perte de temps et que vous auriez pu, me semble-t-il, entamer cette réflexion, y compris au moment où vous choisissiez de conduire de nouveau une étude puisque madame Léonard nous avait dit que, en accord avec l'Éducation nationale, vous conduisiez une nouvelle étude pour réactualiser celle de 2016, sur la démographie scolaire. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est peut-être de rappeler, parce qu'il y a très peu d'éléments - on s'est déplacés en mairie avec Michel Dupart et les documents que nous avons pu consulter, au fond, ne nous donnent aucune information sur votre projet global. Donc, je vais me permettre quelques interventions parce que nous n'avons pas d'informations. Il me semble que, quand on mène une réflexion sur la question de passer d'une école maternelle ou d'une école élémentaire à un groupe scolaire, on choisit, pour la création d'une école, le modèle du groupe scolaire, ça nécessite d'avoir une réflexion de fond avec l'ensemble de la communauté éducative. Vraiment une réflexion de fond. Et cette réflexion ne peut pas, et je dis bien elle ne peut pas, être simplement une réflexion que l'on va conduire avec les cabinets d'architecte sur les questions de programmation urbaine, sur les questions de clarification des besoins, etc... Pour moi, lorsqu'on choisit le modèle de groupe scolaire, cela veut dire qu'on le choisit parce que l'on a en tête l'idée d'avoir un projet global indissociable des champs immobiliers, urbains,

éducatifs et pédagogiques. J'ai bien vu que dans l'étude de faisabilité il y avait une concertation qui était prévue mais elle précise des champs qui sont, pour moi, des champs liés au bâti. Donc ma question c'est comment vous comptez mener ce projet global ? Puisque l'idée c'est bien de basculer dans ce modèle sur l'ensemble des écoles, des groupes scolaires. Comment comptez-vous mener au fond cette concertation à la fois qui est liée à l'immobilier, aux questions d'urbanisme mais en même temps aussi ces questions qui tournent autour d'un projet global qui prend en compte un projet éducatif ? Et est-ce-que *in fine* vous choisirez enfin de vous mettre autour de la table pour travailler aussi les projets éducatifs de territoire qui sont qui servent au fond à écrire, rédiger, faire avancer ce projet global ? C'est un premier point qui me paraissait être important peut-être de rappeler, sur ce sujet particulier, de ces deux décisions mais aussi de la troisième. En lien toujours avec la décision concernant la création d'un 3e groupe scolaire, je dois vous avouer - et on en a beaucoup discuté avec Sylvie Bion, on est restées un peu surprises que vous choisissiez deux cabinets, l'un pour conduire la réflexion de la transformation en groupe scolaire de l'école existante, et l'autre pour mener la réflexion concernant la création du 3<sup>e</sup> groupe scolaire. Nous étions étonnées - car vous remettez à plat votre modèle - que vous initiiez une réflexion vraiment très globale par rapport à la question de l'école à Orgeval. On aurait pu penser que vous puissiez réfléchir ces ensembles de groupes scolaires dans une dynamique globale qui vous permette d'avoir une réflexion sur la programmation au niveau de l'urbanisme, de la programmation architecturale mais qui vous permette de prendre en compte l'ensemble des besoins, quels que soient les quartiers. Dans cette dynamique, il nous a semblé que choisir un seul cabinet vous aurait permis au fond d'avoir une vision globale et une vision complète, y compris qui vous aurait permis de voir comment ces groupes scolaires pourraient se répartir au mieux sur le territoire, sachant que, sans doute, il y aura peut-être du nouveau, à l'avenir, du côté du quartier de Maison-Blanche.

Donc pourquoi ne pas avoir choisi qu'un seul cabinet pour mener l'ensemble de cette réflexion ? Comment comptez-vous mener la réflexion globale qui lie l'immobilier, le bâti, l'ensemble des acteurs concernés et l'éducatif ?

Et, dernière chose, je reviendrai, parce que ça va faire beaucoup, c'est simplement de pouvoir nous décliner, du côté du programmiste Green Building de ce que vous en attendez. Mais j'y reviendrai. Merci.

**Monsieur le Maire**

C'est sur le même sujet Monsieur Dupart ?

**Monsieur Dupart**

Non.

**Monsieur le Maire**

Je réponds rapidement... Je pense qu'effectivement nous sommes dans les questions des décisions du maire donc nous ne sommes pas véritablement sur le débat scolaire, ceci dit, ... [brouhaha], non, mais laissez-moi terminer s'il vous plaît... Ceci dit je pense qu'effectivement c'est un sujet essentiel, majeur pour les Orgevalais et pour nous tous d'ailleurs, et je pense que c'est important de vous donner quelques éléments de réponse bien sûr sur ça, et pour une meilleure compréhension de tout notre travail. Déjà sur le premier point, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous laissez entendre que nous prenons une décision un peu capricieuse après deux ans d'inaction. Ce n'est pas possible. Quand nous sommes arrivés sur



le mandat, les premières choses que nous avons bien sûr en tête depuis le début ce sont les sujets scolaires. Il n'y a qu'à voir les effectifs de l'école Pasteur, les effectifs de Jean-de-La-Fontaine, la problématique de circulation autour des écoles le bien-être des enfants et les besoins de la population. Mais le travail que nous avons mené, c'est presque deux ans - enfin pas tout à fait puisque nous avons avancé sur les décisions avant ça - disons une bonne année et demie de réflexion et de calcul, et cette année et demie de réflexion et de calcul n'a pas été vaine puisque pour prendre des décisions de ce type il faut s'assurer du foncier, il faut faire les études nécessaires, avoir les projections sur les effectifs, faire des estimations sur l'évolution de la population, paradoxalement, contrairement à ce que nous pensions au début, il y a un rajeunissement de la population, donc on a des besoins qui évoluent. Donc il faut faire une réflexion globale pour pouvoir en parler de façon sérieuse en conseil et commencer à faire des études de cette façon-là. Donc je crois que cette année et demie de travail était au contraire absolument nécessaire plutôt que de foncer tête baissée.

Au niveau des consultations, je vais laisser la parole à Julie qui suit le sujet évidemment de très près depuis le début, avec Christian Jutteau pour tout ce qui est la partie urbanisme et construction et sur le projet en lui-même, mais là encore, en termes de consultation et de concertation qui sont des mots - plus que des mots - des concepts essentiels, surtout sur des projets de ce type, là encore, personne ne peut croire que nous ignorons la communauté éducative, c'est tout simplement impossible. Ou que nous ignorons les parents d'élève ou que nous ignorons le travail en commission et la totalité des adjoints sur le travail. Donc c'est un travail de fond que nous menons de front, tous ensemble, parce que c'est un sujet sur lequel on n'a pas le droit de se rater. Je pense que Julie, tu peux peut-être nous dire un mot ?

### **Madame Julie Léonard**

Je vais faire court parce que je ne veux pas spoiler la délibération qui va arriver après. On va avoir l'occasion de reparler du 3e groupe scolaire à ce moment-là et les débats reprendront aussi à ce moment-là et on répondra aussi à ce moment-là.

En tout cas juste pour rassurer sur cette décision, avant de pouvoir mener vraiment une concertation, on avait besoin de savoir où, combien de classes, la faisabilité, un minimum de certitudes donc oui, ça engage des frais et avant de pouvoir faire tout ce travail en concertation, on a besoin aussi nous d'avancer et de savoir où on va. On ne peut pas concerter des gens sans savoir où on va aller. Donc ça a été la première phase. Le sujet du troisième groupe scolaire n'est absolument pas tabou car on en parle à chaque conseil d'école, que ce soit en maternelle et à Pasteur ; on en parle régulièrement avec les parents de l'AGPE, au téléphone, en réunions, et avec l'inspectrice académique au téléphone et c'est même sur ses conseils que nous avons fait toutes ces études, qu'on a pu avancer et en arriver là aujourd'hui. Donc, on est assez fiers du résultat en deux ans, et assez fiers en tout cas du programme qu'on va lancer et ça, on vous en parlera au moment de la délibération n°5 : on vous expliquera comment, justement, on compte intégrer la concertation dans cette partie « jury », mais il y aura également de toute façon une concertation sur la partie « mise en œuvre opérationnelle » par la suite. Mais on en reparlera après.

### **Monsieur le Maire**

Juste un dernier point, que vous ne disiez pas que vous découvrez au dernier moment dans ce projet global, il y a un sujet qui concerne Pascale Grenier puisqu'il y a un projet de crèche qui s'intègre également qui augmente les paramètres de la réflexion.

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Absolument. Juste, vous n'avez pas répondu pour le choix des prestataires...

Et puis j'en profite du coup, est-ce que vous pourriez nous dire précisément, puisque ce n'est pas écrit dans le document. C'est pour ça que je me permets d'insister. C'est que dans le document on ne sait pas pourquoi Green Building, quel est son rôle, dans quel délai est prévue la rédaction finale et le rendu du cahier des charges, quand la concertation va-t-elle débiter, est-ce que des experts vont être mobilisés ? On n'a rien de tout ça quand même.

**Madame Julie Léonard**

On en parle au moment de la délibération, on va revenir dessus. Christian, tu veux dire quelque chose ?

**Monsieur Christian Juttau**

Je peux dire un mot sur les études de faisabilité. Donc là, ce n'est pas du tout comparable avec la prestation à 73 000 €. Les études de faisabilité consistent uniquement à voir ce qu'on peut faire pour transformer les deux groupes scolaires qui existent aujourd'hui en deux groupes scolaires indépendants. C'est vraiment une étude technique de savoir ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. La partie élémentaire et la partie maternelle, ce n'est pas pareil, on a le problème de restauration etc., donc en fonction des structures existantes des écoles actuelles, les solutions seront différentes. Donc là, il s'agit de faire encore une fois une étude de faisabilité qui nous permettra après de faire des choix. Sur ces études de faisabilité, il faudra par exemple étendre le foncier ou pas, c'est toutes ces questions auxquelles on attend des réponses, à la fois sur le plan technique et un petit peu aussi quand même sur le plan budgétaire.

**Madame Julie Léonard**

Et juste pour appuyer, pourquoi deux prestataires ? Tout simplement aussi parce que ce sont deux prestations différentes – transformation et création - avec timings et des délais différents. C'était important pour nous de scinder les deux tout simplement pour ce soit le plus efficace possible.

**Madame Armande Le Pellec-Muller [51 :35]**

[inaudible]

**Madame Julie Léonard**

N'hésitez pas en tout cas. Et pour ceux que ça intéresse, mon mail est public, on peut en parler à tout moment, première chose.

Et il y aura des concertations, des groupes de travail, on aura vraiment l'occasion d'en parler après et je vous redonnerai plus d'informations lorsque je commenterai la délibération n° 5. On reviendra dessus.

**Monsieur Christian Juttau**

Juste pour finir, le choix de Green Building s'est porté sur cette société car c'est elle qui assiste également la commune pour la réalisation de la salle sportive et culturelle.

Et donc on a été satisfaits de leurs services, on a retenu le cabinet à la fois dans la partie spécification, et ça s'est fait avec le service scolaire, et donc qui va nous accompagner jusqu'à la fin du projet. C'est-à-dire à la livraison.

**Madame Armande Le Pellec-Muller [52 :45]**

[propos inaudible]

**Madame Julie Léonard**

Pour le moment, on en est qu'à l'étude technique. On a fait une demande avec un nombre de classes. Après, de toute façon, on a aussi une étude de carte pour la création de la carte scolaire qui est très gros chantier, un gros travail pour lequel nous avons un nouveau directeur du service scolaire et des sports et de la jeunesse qui est en train de mener tout ce travail - on va l'accompagner sur ce travail en tout cas - qui est vraiment l'enjeu pour affiner l'étude technique qui se fait en parallèle et en fonction de nos besoins réels, en fonction de la carte scolaire, évidemment nous affinerons ce nombre de classes pour qu'il soit le plus pertinent et au plus près du besoin local pour chaque école. Mais pour le moment, ce sont des études techniques de faisabilité qui sont lancées. On n'en est pas encore là.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Dupart ?

**Monsieur Michel Dupart**

Oui merci Monsieur le Maire.

[brouhaha]

**Monsieur le Maire**

Madame Le Pellec, s'il vous plaît...

**Monsieur le Maire**

Monsieur Dupart ?

**Monsieur Michel Dupart**

Oui, premièrement sur la décision 2021-96, c'est une décision à propos d'une parcelle sise rue de la verte Salle et sise rue de la Garenne pour un peu plus de 4 hectares, qui appelle une remarque qui fera l'objet d'une intervention plus longue de ma part au titre de la délibération 2022-06. Jusqu'à présent, la Ville d'Orgeval respectait la propriété individuelle. On note que, dans le cadre de cette décision du maire, un changement de posture puisque la mairie décide d'exercer son droit de préemption et d'expropriation. Donc, la question que je me pose et que nous nous posons est celle des intérêts en jeu pour un secteur, celui de la rue de la verte Salle, qui semble faire l'objet de la part de la mairie d'une mesure de protection du cadre de vie. Nous donnerons plus amplement notre point de vue sur cette question au moment des délibérations.

Et deuxièmement, si vous me permettez, je reviens sur le point du troisième groupe scolaire. Monsieur le Maire, contrairement à ce que vous venez de dire, vous avez bien tardé à prendre une décision puisque, vous-même étiez membre de la précédente équipe municipale tout comme Monsieur Dupon. Vous saviez depuis 2016, et l'étude qui avait été remise sur l'école et de prospective sur les enfants et le nombre d'enfants, vous savez pertinemment - c'était écrit noir sur blanc - qu'il fallait soit agrandir les écoles, soit en construire une. Donc, dire qu'il vous a fallu un an et demi de réflexion alors que vous savez depuis 2016 que nous avons ce besoin, effectivement on a bien perdu deux ans.

Alors maintenant, vous envisagez dans l'urgence la construction d'une école sur un terrain qui jouxte le cimetière, qui est situé à 100 mètres à vol d'oiseau de l'école Pasteur existante. Moi je pense que les parents d'élèves et les communautés éducatives doivent savoir que ce que vous annoncez aujourd'hui n'est pas sérieux et pas réaliste. Si nous en sommes là c'est par un manque d'anticipation de votre part, et de celle de Monsieur Dupon, alors que vous saviez en tant que membre de l'ancienne majorité que nous avons ce besoin.

C'est aussi, malheureusement, un manque de compétence et de concertation - mot que vous utilisez souvent - mais, finalement, on découvre ce sujet en allant en mairie avec des pièces qui ne sont même pas complètes. Le travail de fond sur le dossier de l'école, mené par l'adjointe Madame Léonard, n'est pas au niveau, je suis désolé.

Alors pourquoi cette proposition n'est pas viable ? Permettez-moi de développer. L'aspect juridique que vous avez volontairement négligé et caché dans la présentation, alors que vous en êtes parfaitement informé. Il semblerait que la commune lors d'un mandat précédent ait accepté l'achat de ce terrain pour un euro symbolique mais - vous vous êtes bien gardé de le dire - grevé d'une condition : à savoir que ce terrain serve à l'extension du cimetière de la commune. Donc ce terrain a été donné ou vendu pour un euro symbolique à condition de servir pour l'extension du cimetière. Quelles sont les conséquences juridiques ? D'une part, si vous voulez construire une école à la place de l'agrandissement du cimetière, vous devez changer la destination du terrain prévue initialement. Mais attention, la révision de la condition qui greève ce terrain ne peut avoir lieu que par décision de justice, dans les conditions et selon la procédure définie par les articles 900-2 à 900-8 du Code civil. Vous passez totalement sous silence cet aspect alors que cela peut durer des années. En réalité, la saisine du juge judiciaire est obligatoire même en cas d'accord du donateur, des ayants droit ou des héritiers. Toute modification intervenue hors décision du juge judiciaire est illégal - Conseil d'État du 19 février 1990, Commune d'Eguilles, ou encore celle du Conseil d'État du 8 janvier 2010.

D'autre part, une révision de la condition qui greève ce terrain doit être circonstanciée et justifiée. Votre simple volonté d'obtenir la modification des conditions ne suffit pas. Il faut démontrer, par suite d'un changement de circonstance, que l'exécution est devenue soit extrêmement difficile, soit sérieusement dommageable. Or, Monsieur le Maire, en matière d'argumentation, d'un point de vue pratique et réglementaire, il n'y a pas de changement de circonstance pour le cimetière d'Orgeval. Au contraire, le manque de places au cimetière s'est aggravé, et vous le savez pertinemment, puisque vous en avez déjà discuté en conseil municipal et en commission. Pour conclure sur ce sujet, vos atermoiements vous ont amenés à sauter sur n'importe quel terrain sans analyse sérieuse, ce qui débouchera très certainement sur l'impossibilité de construire derrière le cimetière. Il y a 90 % de chances que vous ne puissiez pas construire cette école à cet endroit. Nous en profitons pour vous demander une copie de la délibération de l'acte acceptant l'acquisition ou le don de ce terrain et que vous mettiez cette information en ligne pour que les Orgevalais puissent en prendre connaissance. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. J'essaie de me souvenir de tout ce que vous avez dit pour répondre sur ce sujet. Bien évidemment, avant de se lancer sur les études de transformation sur ce terrain, nous avons pris en compte la totalité du dossier, c'est-à-dire le contexte foncier, un terrain qui n'a pas été du tout acheté pour un euro symbolique mais qui a été acheté avec des vrais sous, des vrais euros. Bien entendu il y avait cette... j'allais dire légende urbaine mais ce n'est pas tout à fait ça, c'est-à-dire ce risque qui était mentionné, qui circulait sur l'impossibilité de faire...

qui était d'ailleurs une situation qui était comparée à celle de la maison Dusmesnil qui là a fait l'objet, et on pourrait reprendre pratiquement mot pour mot tout ce que vous avez dit, mais ce n'est pas le cas pour le terrain en question. Nous avons fait ce travail il y a un an maintenant avec le cabinet et nous en avons tiré les conclusions que nous pouvions faire une école. Là, je suis incapable de vous faire le déroulé juridique de la consultation et de vous la restituer, mais bien entendu elle est à votre disposition. Donc je veux vous rassurer sur ce point-là : toutes les hypothèques ont été levées.

Ensuite, concernant le manque de réflexion : je pense que c'est le contraire justement puisque nous avons réfléchi avant d'agir. Et quand vous me parlez de chiffrage réalisé en 2016, regardez autour de nous ! Je pense que la situation d'Orgeval depuis 2016, en six ans, a considérablement évolué et je suis très content de ne pas m'être basé simplement sur les chiffres de 2016 pour dimensionner une école et la situation scolaire à Orgeval pour les années qui viennent à partir des chiffres de 2016. Que ce soit une base de travail, c'est indiscutable, nous l'avons d'ailleurs largement utilisé, mais par contre il fallait certainement, absolument l'actualiser. Et dans des conditions, des proportions beaucoup plus importantes que ce que vous pouvez imaginer sur ce point-là.

Y a-t-il d'autres remarques sur les décisions du maire ? Je vous en prie.

### **Madame Annie Sauvaget**

Il y a plusieurs sujets. On va reprendre le premier qui est la complète transformation du parc immobilier scolaire et son projet pédagogique. Désolé, Monsieur le Maire, je le découvre ici aussi. Au mois de juin, lorsque la question vous avait été posée sur l'avenir de la population qui était attendue au moment de voter sur la délibération sur l'EPFIF, on vous a demandé de vous questionner sur l'éventualité d'un groupe scolaire. Vous nous avez répondu, d'une manière assez alerte, que vous n'alliez pas faire de plans sur la comète. Donc, nous sommes rassurés de voir que, en dépit de ces propos, vous avez mené de nombreuses études - cela nous rassure - mais je confirme ici que les membres du conseil municipal, certains dont moi, et apparemment je ne suis pas la seule, nous n'avons strictement aucune information à ce sujet. Je trouve complètement anormal qu'un conseil municipal ne soit pas au courant des mesures aussi définitives, aussi structurantes, aussi sensibles, que la complète refonte de tout le système scolaire d'une commune qui est en pleine urbanisation. Et ça va avec tous les engagements financiers à la clé. Je trouve ça complètement incroyable. Dans une entreprise qui n'existerait même pas on appellerait ça de la mauvaise gouvernance. Et la mauvaise gouvernance fait une mauvaise gestion et je crois que les Orgevalais seront infiniment plus rassurés de savoir que les décisions sont prises de manière mature, transparente et débattue. Parce que la preuve en est, vous avez initié de très nombreuses idées qui ont été poussées, je ne vais pas pousser les miennes pour ne pas en rajouter. J'en aurai d'autres. Je constate aussi qu'en termes de technique, cette refonte du parc immobilier est prise par des décisions ce qui évacue les débats et les échanges, sauf à ceux que nous prenons maintenant. Il n'y a pas de délibération là-dessus, ce sont vos décisions à vous de manière - on va dire - à peu près unilatérale. Vous aviez parlé de chiffres à mon égard tout à l'heure. Je constate que, quand même, vous vous engagez ce soir dans les décisions concernant ce groupe scolaire pour un montant de 100 000 €. Plus, bien entendu, les frais de construction d'investissement du groupe scolaire et tous les frais de fonctionnement qui vont à la clé. Voilà ce que je voulais dire, je regarde... Oui, j'avais demandé aussi, Monsieur le Maire excusez-moi... Vous avez parlé de très nombreuses études qui ont été faites depuis 2 ans. Je souhaitais obtenir justement toutes les études, et je me suis dit : ce n'est pas possible, on ne décide pas d'un

groupe scolaire comme ça entre le mois de juin et le mois de septembre : « Crac, on va le faire à côté de l'extension du cimetière ; il n'y a que là qu'on peut le mettre ». Je me suis dit qu'il y a peut-être des études. Donc j'ai demandé : « est-ce que je peux avoir accès aux études qui ont amené cette décision ? ». Écoutez, j'ai le bon de commande, point. C'est un peu juste. Donc heureusement, je suis allée faire mon travail d'élue municipale : chercher les informations ailleurs et je les ai obtenues. Donc voilà pour la réflexion sur ces trois délibérations. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ce mode de gouvernance et de décision pour les Orgevalais. Je crois que les Orgevalais ont besoin qu'on prenne des décisions matures et collégiales et qu'ils aient un conseil municipal qui fonctionne.

### **Monsieur le Maire**

Bien... Je vous remercie beaucoup pour ces remarques, pour ce cours sur le fonctionnement d'une municipalité mais je pense qu'effectivement il y a quelque chose qui vous échappe : une municipalité, ce n'est pas de la cogestion. Il y a une équipe municipale, avec des élus et un groupe majoritaire qui sont là, et le maire qui est là pour prendre des décisions en urgence. Il faut informer, il faut consulter, mais la preuve de ce que je vous dis, c'est la totalité des deux pages des décisions du maire. Nous sommes là pour faire fonctionner une mairie, pour faire fonctionner les Orgevalais. Et donc nous discutons de l'ensemble des dossiers ; nous discutons du groupe scolaire, comme Julie Léonard nous l'a précisé tout à l'heure, nous montons un projet de concertation, nous montons des études, nous consultons, nous avons des commissions dans lesquelles nous travaillons et à un moment donné nous prenons des décisions. C'est toujours comme ça que ça se passe. Donc les décisions qui sont prises s'inscrivent dans un calendrier. Pour l'ensemble on vous tient bien entendu au courant, vous avez toutes les informations et on essaie d'avancer, à un moment donné il faut avancer. Et ne croyons pas qu'il y a quelque chose cachée : vous venez quand vous voulez - vous le savez très bien - consulter les études. Vous les avez le bon jour ou pas le bon jour, mais en tout état de cause vous avez toutes les informations. Madame ?

### **Madame Annie Sauvaget**

Je n'en ai pas fini de mes remarques. Je voudrais dire que la République a prévu un Code général des collectivités territoriales, en parlant de conseil municipal et en donnant l'accès à l'information à tous les conseillers, Monsieur le Maire, membres de la majorité comme de l'opposition.

### **Monsieur le Maire**

Madame Sauvaget...

### **Madame Annie Sauvaget**

J'avais une autre remarque sur la décision n°2021-101, qui concerne le mobilier urbain pour lequel on a voté la dernière fois. Là, j'ai une grande interrogation. Parce qu'en fait le mobilier urbain ne relève-t-il pas des frais des équipements afférents à la voirie et donc de la communauté urbaine ? Je ne comprends pas très bien pourquoi la commune, là c'est une question ce n'est pas une critique, expliquez-moi pourquoi - puisque la CUGPS&O prend en charge la voirie et le mobilier afférent - la commune d'Orgeval prend en délibération un engagement financier pour du mobilier urbain qui normalement est pris par la communauté urbaine. J'ai une deuxième remarque.

### **Monsieur le Maire**

Sur ce point-là, on vous donnera des informations les plus claires.

**Madame Annie Sauvaget**

C'est quand même bizarre que cela ne soit pas fait avant la décision.

**Monsieur le Maire**

Non. Madame Sauvaget, partons du principe que les services, le groupe majoritaire et l'adjoint en charge du secteur ont bien fait leur travail et pourront vous donner l'information plutôt que mettre en doute les services.

**Madame Annie Sauvaget**

Très bien. Cela me va très bien. Sur la même délibération, deux remarques. Ce mobilier urbain va être soumis au prochain règlement local sur la publicité intercommunale dont on a parlé la dernière fois ; il va être validé à la fin de cette année 2022. Les documents qui ont été adressés aux concessionnaires datent de 1988 pour le règlement de la publicité de la commune, et de 1994 pour le règlement de la publicité de la préfecture : ce sont des documents officiels que j'ai vu sur le site. Je ne comprends pas bien pourquoi cette précipitation pour faire un truc avec une foule de textes qui datent de 94 et de 88 et pas avoir attendu le RLPI qui arrive à la fin de l'année, et qui est déjà décliné dans ses grandes lignes.

**Monsieur le Maire**

On peut vous expliquer, c'est assez simple : effectivement, il y a plusieurs années de retard par rapport au traité qui était passé avec le prestataire précédent, et il fallait absolument régulariser parce que nous étions dans une situation fragile, sans contrat. Il a donc fallu régulariser cela de façon correcte et remonter un appel d'offres.

Et par rapport au règlement que vous mentionnez, ce sont simplement les textes en vigueur. Mais bien entendu, les anticipations sont faites par rapport aux consultations du RLPI sur lesquelles la communauté urbaine travaille sur la base de ses commissions depuis plusieurs mois déjà.

**Madame Annie Sauvaget**

Je veux bien effectivement les explications sur le pourquoi de ces textes anciens sur lesquels le concessionnaire va travailler pour son montage juridique.

**Monsieur le Maire**

C'est très technique ! En conseil municipal, on peut vous rassurer... Vous dire effectivement, rapidement bien entendu, le règlement est suivi, les textes sont appliqués. Là, effectivement, ce sont des textes très anciens qui sont en cours d'évolution, mais on ne va pas signer avec un nouveau prestataire un marché sur la base de textes qui seront erronés, ce seront les textes en vigueur le jour J, bien entendu.

**Madame Annie Sauvaget**

Le marché est prévu pour sortir très prochainement... Si vous avez des explications bien claires, je veux bien les recevoir.

**Monsieur le Maire**

Madame Beschi je vous en prie.

**Madame Aude Beschi**

Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être brève. Une première question qui recoupe celle de Monsieur Dupart : le terrain pour le 3<sup>ème</sup> groupe scolaire est indiqué comme emplacement réservé pour le cimetière. J'aurais souhaité savoir pourquoi ne pas avoir profité des demandes de révision du PLUI pour faire la modification de ce changement de destination... mais je pense que Monsieur Jutteau pourra répondre pendant l'examen de cette délibération.

Ma deuxième question est une question pratique de timing : pourquoi ne pas avoir présenté à l'ensemble du conseil municipal ce projet sachant qu'aujourd'hui on va voter pour la nomination du jury de concours et la fixation de la prime versée aux candidats non retenus, sachant que la consultation pour le marché public a été lancée le 31 janvier et que la date de remise des réponses des candidats doit avoir lieu dans 17 jours ? C'était juste une question pratique : pourquoi ne pas avoir avancé le conseil municipal ou avoir présenté lors d'un conseil municipal précédent la réponse ?

Et dernière question, comme ça je n'en poserai *a priori* plus pour le reste du conseil : concernant la nomination du jury de concours, je souhaiterais savoir s'il les riverains qui seront impactés immédiatement par le futur projet, seront invités à participer au jury de concours au mieux ou s'ils vont être consultés régulièrement avant les prises de décision par les jurés *a minima*. Je vous remercie.

#### **Monsieur le Maire**

La réponse à cette dernière question est oui. Je pense que Christian Jutteau peut apporter une précision sur l'affectation du terrain.

#### **Monsieur Christian Jutteau**

Donc on a posé effectivement la question à la communauté urbaine s'il fallait mentionner le changement de destination de cet emplacement réservé pour le groupe scolaire : la réponse a été « non, ce n'est pas la peine puisque cela reste un équipement public.

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur Cornille ? Vous avez une question ?

#### **Monsieur Philippe Cornille**

Oui j'ai une petite remarque à propos des 4 recours identifiés dans la liste des décisions du maire. Monsieur le Maire, dans la liste de vos décisions, on note plusieurs recours, au nombre de 4. Qui s'ajoutent à ceux déjà en cours. Ce nombre nous interroge sur la qualité de la concertation menée avec les administrés. S'il y a autant de recours, on peut légitimement penser soit que la concertation est inexistante, soit qu'elle a échoué. Que pouvez-vous nous dire sur ce chiffre pour une commune comme la nôtre ?

#### **Monsieur le Maire**

Je propose que Christian nous donne quelques éléments de réponse.

#### **Monsieur Christian Jutteau**

Les quatre recours ne sont pas dus à un problème de concertation, c'est un problème technique sur le PLUI. Si on les reprend un par un, dans un des recours, il s'agit d'un pétitionnaire qui souhaite faire une piscine sur une zone sur laquelle il n'est pas autorisé de construire d'une piscine ; un autre, c'est un conflit entre deux voisins et donc un voisin qui conteste un permis de construire accordé à l'autre, donc deux permis de construire a priori



bons... qu'est-ce qu'il y a d'autre comme recours... L'ânerie, vous savez tous le sujet qui est donc la partie qui était en cours de construction sur laquelle on faisait une clôture qui n'est pas conforme au PLUI, et le quatrième, je ne sais plus ce que c'est... mais nous n'avons pas un nombre anormal de recours.

**Monsieur Philippe Cornille**

Ce n'est pas anormal ? Ce n'est pas quelque chose qu'on peut assainir avec une concertation ?

**Monsieur Christian Juttau**

A chaque fois, lorsqu'on voit un recours, souvent, les personnes font effectivement un recours gracieux, parce que là, on parle d'un recours en contentieux. Ils viennent au service urbanisme, on leur explique comment cela fonctionne, le pourquoi des choses, est-ce que le règlement est appliqué. Après, ils sont d'accord ou pas, mais au moins on a essayé d'expliquer la situation et essayé de les convaincre que ce n'est pas la peine de ...

**Monsieur Philippe Cornille**

En fait c'est une concertation qui a échoué.

**Monsieur Christian Juttau**

Ce n'est pas une concertation qui a échoué, c'est un différend sur un projet. Ce n'est pas un problème, encore une fois, de concertation en tant que tel.

**Monsieur le Maire**

Je pense qu'on en a terminé pour les décisions du maire. Nous pouvons passer à la 1<sup>ère</sup> délibération. Il s'agit de la modification du tableau des effectifs. Suite à la réussite au concours d'ATSEM et au regard de son engagement professionnel, nous souhaitons nommer l'agent titulaire au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2e classe et nous avons besoin de créer le poste, donc nous encourageons les carrières, nous encourageons le passage des concours de tous les contractuels qui souhaitent devenir agents. Et la deuxième, c'est le départ de l'agent de la direction des finances, et le recrutement par remplacement par voie de mutation pour lequel il faut créer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe puisqu'ils n'avaient pas le même barème. Avez-vous des remarques ? Je vous en prie.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Oui, Monsieur le Maire. Merci de me donner la parole. Sur ces deux points que vous venez d'évoquer, évidemment je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'on ne peut que se réjouir de la réussite au concours d'un agent municipal, puis d'un poste qui peut être pourvu. En revanche, dans la délibération il est dit, au regard de ce tableau des effectifs, vous avancez que le poste de rédacteur ne sera pas supprimé mais il sera inscrit au tableau pour une éventuelle nomination d'agent à la promotion interne. On en conclut en tout cas, mais vous allez me démentir si ce n'est pas ça, que vous pensez créer un emploi supplémentaire à l'avenir. Si vous souhaitez créer cet emploi supplémentaire - puisque vous nous prévenez que ce pourra être éventuellement pourvu par promotion interne - est-ce que ça veut dire que s'il y a création, quelles sont les raisons de cette création ? Vous le savez, j'ai quand même une grande vigilance sur les questions de maîtrise de la masse salariale, mais cela on y reviendra tout à l'heure dans le rapport d'orientation budgétaire. C'est vrai qu'on a une augmentation très forte de la masse salariale, et j'aurais aimé que vous nous donniez ces précisions sur ce point.

**Monsieur le Maire**

En fait il n'y a pas de recrutement prévu. C'est une promotion interne éventuelle si la directrice et les services le jugent justifié de le garder pour la suite pour la promotion interne.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

D'accord. Ça sera juste un agent qui quittera son poste actuel, s'il est promu, pour glisser sur ce poste ainsi...

**Monsieur le Maire**

Il peut faire la même chose et changer de grade, simplement.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

D'accord. Très bien. Et pourquoi alors on garde un emploi supplémentaire au tableau des effectifs ? Il sera supprimé ensuite je suppose ?

**Monsieur le Maire**

Non, pas forcément. Mais si on fait cette évolution et que la personne en question évolue, ça évite de repasser une délibération supplémentaire, cela permet une souplesse dans cette gestion des effectifs du personnel. En fait, je vous donne l'information maintenant, qu'effectivement il y a une possibilité de promotion, donc ça c'est public, c'est pour le conseil municipal, qu'on se réserve cette possibilité si la personne donne satisfaction et qu'on pense que... voilà.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Je n'ai rien à dire évidemment vous le savez, sur la promotion interne, bien au contraire. En revanche, ça veut dire que dans le tableau des effectifs, au niveau des effectifs, on a un effectif qui est supérieur aux besoins, pour pouvoir maintenir des places disponibles, pour pouvoir jouer sur ce travail de promotion interne, c'est ça ? J'essaie de comprendre.

**Monsieur le Maire**

Madame, on veut garder une certaine souplesse pour permettre une permanente évolution de carrière des agents, pour pouvoir adapter le mieux possible dans une commune qui se transforme beaucoup.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Pas de souci. Cela veut dire qu'on a un tableau des effectifs qui est supérieur aux besoins, aux emplois occupés. Voilà. C'est tout.

**Monsieur le Maire**

Nous sommes dans un contexte qui évolue tellement à Orgeval en ce moment, qu'effectivement il nous faut un maximum de souplesse. Monsieur Cornille je vous en prie.

**Monsieur Philippe Cornille**

Oui excusez-moi j'ai une petite remarque. Notre demande sur les effectifs dans le secteur de l'animation a trouvé une réponse et je vous en remercie. Cependant, les chiffres que vous nous annoncez me posent question notamment au niveau du nombre d'agents recrutés et placés en équivalent temps plein. En effet, comme vous le savez, les effectifs des différentes structures sont très variables, allant de 15 enfants le matin en maternelle à 410 le midi en élémentaire, et je ne parle pas de l'extrascolaire pour les petites vacances, les grandes

vacances : les effectifs sont très variables. Alors afin de poursuivre notre analyse et pour compléter votre réponse, pourriez-vous nous fournir, Monsieur le Maire, le planning annuel de chaque agent d'animation, avec leur nombre d'heures de travail ?

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie. Vous passez à la mairie, c'est un document public, vous l'aurez, bien sûr. Mais ça m'intéresserait de savoir ce que vous faites de ce tableau avec des grilles....

Vous verrez sur ce tableau des grilles qui servent à la gestion des carrières, à la gestion des horaires, au planning hebdomadaire... Donc vous aurez cette information-là. La valeur ajoutée que vous allez en tirer pour la suite m'intéresse. Mais ce sera avec plaisir.

Est-ce que nous pouvons passer au vote de cette décision ? Donc il s'agit d'autoriser la modification du tableau des effectifs avec la création du poste d'ATSEM agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe à temps complet, pour notre jeune collègue que nous félicitons, entre parenthèse, pour la réussite de son concours, et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1re classe à temps complet. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame Sauvaget. Donc une abstention et tout le monde est pou. Merci beaucoup pour ce vote.

La délibération suivante n° 2022-03 « groupement de commande pour les missions SPS et contrôle technique ». Il s'agit d'obtenir des tarifs plus compétitifs. La ville d'Orgeval et le service de la petite enfance se regroupent pour les missions de coordination et de sécurité, de protection de la santé, et le contrôle technique dans le cadre de nouvelles constructions de réhabilitation des bâtiments et des économies d'échelles. Pas de questions particulières j'imagine ? Quelqu'un souhaite s'abstenir ou voter contre ? Nous sommes tous d'accord ? Merci beaucoup pour cette délibération.

Délibération suivante (n°2022-04), c'est le morceau de choix de ce conseil municipal : le rapport d'orientation budgétaire. Alors je crois comprendre que André est en ligne...

### **Monsieur André Dupon**

Je suis là. Je suis le seul du conseil municipal à respecter parfaitement les gestes barrière puisque je suis chez moi.

Avant d'aborder le ROB, je voudrais répondre à Annie Sauvaget en ce qui concerne le mobilier urbain. Le mobilier était sorti de la compétence de GPSO car il y avait plusieurs communes qui étaient dans notre cas avec des contrats en fin de vie et du mobilier à renouveler. La CU GPS&O ne pouvait pas suivre ces mairies. Donc la décision a été prise de retirer cette compétence. Voilà la réponse.

Au niveau du ROB. Comme vous le savez, le ROB consiste à présenter les orientations du budget de l'année 2022. Le budget sera voté le 31 mars 2022 et le compte administratif 2021 précédera le vote de ce budget... En ce qui concerne le contexte économique et financier, des chiffres qui concernent l'international et la France. Il est évident que l'impact de la pandémie a touché le monde entier, donc on ne va pas revenir sur le sujet. Sauf qu'en France il semble qu'il y a un certain optimisme puisqu'on parle de la fin de la pandémie qui deviendrait endémie à partir de l'été à venir sans doute. En 2021, les chiffres principaux, c'est au niveau du PIB monde + 5,5, au niveau de l'Union européenne + 5, et au niveau de l'inflation dans la zone euro, + 5 %. Il faut préciser que + 5 % c'est un taux qui n'a jamais été atteint depuis l'introduction de l'euro. C'est un point très important. Pour 2022, il est précisé une reprise graduelle, avec un PIB monde autour de 4,1 ; le PIB de l'Union européenne + 4,3 et l'inflation

de la zone euro à 2,9. C'est-à-dire que quand ces chiffres ont été annoncés au milieu du mois de janvier, les augures voyaient une baisse de l'inflation en 2022. Espérons qu'ils auront raison. Donc pour la France, une année 2021 qui a présenté un bond au niveau du PIB de + 7 %, ce qui est un record. En 2020, on était à - 8,3. Il y a eu le plan de relance, et pour 2022 il y a une perspective de + 4 % qui nous rapprocherait de 2019.

L'inflation 2020, qui était à 0,5, est passée 2,8 en 2021 mais je vais apporter une précision tout de suite. Pour 2022, on prévoit 3,2.

Les obligations assimilables du trésor, c'est toujours autour de 0 %. Ce taux risque de remonter et risque d'impacter la dette de la France. Christine Lagarde, il y a quelque temps, avait précisé qu'elle essaierait de maintenir un niveau très faible. En fait, compte tenu des décisions qui ont été prises par les États-Unis et l'Angleterre, elle est revenue sur sa position et a précisé qu'une hausse des taux n'est pas exclue. En ce qui concerne la dette, elle est trois fois supérieure au PIB, par contre il y a une baisse depuis 2020 et on arrive à 113,5 %. Un point positif, au niveau du chômage, comme vous l'avez lu, le chômage a une tendance quand même à diminuer.

Alors juste un point sur l'inflation. Il y a un écart entre les données européennes et les données françaises. Les données françaises, c'est-à-dire l'indice de prix à la consommation, a une pondération des consommations d'énergie particulièrement habile qui permet de diminuer le taux d'inflation. Et vous le verrez tout à l'heure, l'Europe est basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée. Pour 2021, si on considère ces chiffres-là, la France c'est 3,4 au lieu de 2,8, et je tiens à votre disposition une documentation intéressante qui donne un bon éclairage sur ces indices d'inflation.

En ce qui concerne maintenant l'évolution 2022. Les 3,4 dont je viens de parler, on les retrouve comme par hasard au niveau de l'augmentation des bases locatives. Parce qu'il se trouve que depuis 2018, l'État utilise l'IPCH. La taxe d'habitation, je n'y reviens pas, sauf pour préciser que pour 70 % des Orgevalais il y aura une baisse de - 65 % sur la taxe d'habitation qui disparaîtra en 2023.

Maintenant, au niveau des péréquations horizontales. Les dotations globales de fonctionnement, il y a bien longtemps qu'on en touche plus donc on ne va pas s'éterniser là-dessus. Par contre, au niveau de la dotation de solidarité rurale, elle est faible mais toujours en augmentation. Donc on espère avoir 75 000 € au lieu de 60 000 €. Tout ceci ce sont des données que l'on aura au mois d'avril. En ce qui concerne maintenant les péréquations horizontales, le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est à un niveau qui est toujours stable : 1 million d'euros. Au niveau du FPIC, c'est toujours 0 €, parce qu'on le paye en partie au niveau du FSRIF. Et le FSRIF sera sans doute en augmentation en 2022 : on a donc prévu 2 300 000 €.

Au niveau de la loi SRU, vous vous souvenez que l'année dernière, on n'a pas payé d'amende parce qu'on a bénéficié d'un crédit dû aux subventions foncières que l'on a pu défiscaliser. Il se trouve qu'en fin 2021 il nous restait 247 000 €, donc de quoi absorber l'amende qu'on va nous imposer pour 2022 dont on ne connaît pas encore le chiffre.

Pour les règles de l'équilibre, je ne les rappelle pas puisqu'elles sont inscrites dans le marbre. Vous savez que le budget de fonctionnement et d'investissement doivent être votés en équilibre puisque les collectivités telles que les communes ne peuvent pas faire de dettes. Le surplus de recette de fonctionnement, vous savez qu'on en passe une partie au niveau des investissements, plus les recettes propres, plus l'exploitation aux amortissements, plus les provisions donnent des recettes pour rembourser le capital de l'annuité d'emprunt. Interdiction

d'emprunter évidemment pour compenser les déséquilibres qu'il pourrait y avoir au niveau du budget de fonctionnement, et enfin le principe de sincérité. Juste une parenthèse, je m'explique toujours au niveau du budget, on a tendance à diminuer les recettes et à augmenter les dépenses. Ça permet au moins qu'il n'y ait pas de surprise à l'arrivée.

Le compte administratif. Le compte administratif 2021 qui est provisoire, parce qu'on attend le retour de la DGFip. Vous avez les chiffres indiqués là, en investissement et fonctionnement. Le point particulier au niveau du budget de fonctionnement, vous pouvez voir que les résultats cumulés s'élèvent à 4 792 000 €, cela fait 1 186 000 € de plus qu'en 2021. On retrouve donc l'impact de la hausse de la fiscalité locale qu'on a passée l'année dernière.

Au niveau de l'attribution de compensation. Je ne reviendrai pas sur les résultats de la CLECT que j'avais présentés en vous disant qu'Orgeval se retrouve bénéficiaire ; c'est en fait les 28 000 € environs qu'on retrouve dans l'attribution de compensation définitive cette fois-ci que l'on va apercevoir. Alors cette attribution de compensation définitive remonte à 2 372 000 €, dont 1 825 000 € en fonctionnement et 546 000 € en dépense d'investissement voirie.

Maintenant, on l'a évoqué - notamment pour les besoins scolaires - mais il est évident et on l'a dit depuis le début du mandat que l'évolution de la population doit être la ligne de conduite pour la politique que nous menons. Il est évident que, passer, tel qu'on l'avait ici en 2010 de 6 000 à 7 000 habitants en 2022 et très certainement à 9 000 en 2027, et à 10 000 habitants 12 ans sans doute après, amène des nouveaux besoins. Des nouveaux habitants jeunes, avec des enfants, dont il faut assurer la scolarité ... des nouveaux habitants qui ont des besoins, des demandes, et tout ceci dans un contexte où ces gens-là ne paient pas de taxe d'habitation. Il y a une quadrature du cercle à laquelle il faut veiller continuellement.

Contexte financier d'Orgeval. Au niveau des investissements. Pour 2021 on note 2 942 000 € et un reste à réaliser 3 426 000 € : c'est la salle intergénérationnelle et les deux salles culturelle et sportive. Ces chiffres-là mentionnent des dépenses d'équipements hors opération d'ordre et remboursement du capital de la dette.

Au niveau de l'endettement. Aucun endettement en 2021, pour le capital dû à la fin de l'année 2021, proche de 2 000 000 €, donc 296 € par habitant et avec une strate qui est autour de 710 €. En 2021 on a remboursé pratiquement 400 000 € de capital + intérêts, en 2022 on remboursera là aussi pratiquement 400 000 €.

La dette, taux fixe à 10 % et révisable à 90 %. C'est-à-dire qu'il y a eu un léger basculement du taux fixe sur le révisable puisque l'année dernière le taux fixe était à 22 %. C'est un emprunt en voie de disparition.

Au niveau de la capacité de désendettement. C'est tout simplement un ratio entre l'encours et l'épargne brute et qui donne le nombre d'années de remboursement. L'alerte est considérée comme maintenant à 12 ans, une moyenne française de 8 ans et Orgeval à la fin de l'année 2022 est inférieure à un an. Je mentionne qu'en 2022 nous aurons à emprunter entre 6 et 10 millions. Pourquoi cette fourchette ? Parce que le budget n'est pas encore finalisé il manque des données qui seront présentées lors de la présentation 2022.

En ce qui concerne la fiscalité. Je rappellerai qu'au niveau de l'effort fiscal qui est un indicateur de la mesure de la pression exercée, tout simplement le rapport [inaudible] se situe à 0,7, donc on est particulièrement indexée. Ce qui explique aussi les péréquations horizontales, on pense à nous puisque l'on cotise pas mal. Donc pour 2022, pas d'augmentation, sauf ce que nous avons voté l'année dernière, c'est-à-dire une taxe d'habitation augmentée pour les résidences

secondaires de + 60 %, [inaudible], et la taxe foncière sur le bâti pour laquelle nous avons ramené l'exonération à hauteur de 40 %, au lieu de 100 % sur deux ans.

En ce qui concerne les propositions notamment au niveau des **dépenses de fonctionnement** :

Les charges à caractères générales, concernent les travaux de réfection de la ville, la gestion des nouvelles salles, la maintenance, l'énergie, les combustibles, etc., on applique une hausse de 28 %. Actuellement, vous pouvez entendre dans les journaux télévisés des hausses de taux de taxes foncières tout simplement parce qu'ils croulent sous les factures d'électricité, etc., donc il y a un réel besoin et c'est un poste malheureusement qui va être important. En espérant que cela pourrait baisser en fin d'année.

Au niveau des frais du personnel. Dans les recrutements indispensables, un directeur de l'action culturelle et communication. Au niveau de PM, + 3. En fait, c'est + 2 qui étaient déjà budgétés et une secrétaire ; Office restauration +1, informatique, + 1, au niveau des services techniques, 1 agent polyvalent, 1 technicien, et un gardien en remplacement de deux postes qui ont été vacants courant 2021.

En plus, :

- la revalorisation du régime indemnitaire : c'est quelque chose qui est très important pour vous parce que, comme vous avez dû l'entendre, au niveau du personnel il y avait quand même un problème. Une comparaison avait été faite entre les communes environnantes donc c'était une nécessité absolue de revaloriser ce régime indemnitaire.
- le versement « indemnité inflation » c'est tout simplement les 100 € que l'État a distribué, c'est la commune qui paie, mais c'est compensé.
- La revalorisation de la grille indiciaire qui a été décidée pour la catégorie C et la hausse des cotisations.
- Il faut tenir compte aussi du glissement vieillesse et technicité,
- le coût en années complètes des agents qui ont été embauchés au cours de l'année 2021,
- le passage à temps complet et l'évolution du nombre d'enfants.
- Et enfin les frais liés aux élections
- Au niveau des propositions, toujours dans le fonctionnement, des dépenses et ratios, quelqu'un évoquait tout à l'heure les dépenses au niveau des frais de personnel, c'est exact. Mais il faut quand même ramener ça et comparer avec les communes qui sont dans la même strate. Pendant longtemps, très longtemps, à Orgeval, on se targuait d'être 10 points en dessous de la strate correspondante. Si je prends 2019, 44 % pour 54 %, 2020 47 % pour 57 %, en 2021 il y a eu une augmentation mais on n'a pas la valeur de la strate, on peut supposer qu'on sera encore en dessous et en 2022 on devrait monter à 52 % mais ce point reste à confirmer. Mais on sera encore en dessous de la strate.

- Autres charges de gestion courante, les subventions d'associations, SIVU, école privée : stabilité prévue autour de 700 000 €.

### **En recettes de fonctionnement :**

Des atténuations de charges avec remboursements sur rémunérations et les charges de Sécurité sociale prévues à hauteur de 100 000 €. En 2021 on avait touché 143 000 €. C'est tout simplement les remboursements dus à des arrêts maladie, etc. qui nous reviennent à travers les assurances.

Produits des services et du domaine. La redevance, restauration scolaire, accueil loisirs, garderie, colonies, antennes télévisions pour 900 000 €, idem à 2021.

Impôts et taxes. + A/C définitive 2022 + 29 000 € par rapport à l'AC provisoire.

Fiscalité locale. Les impôts 2021 ont rapporté 5 541 000 €, avec bases, augmenté de 3,4 %, l'estimation est de 5 700 000 € pour 2022.

Droit de mutation. En 2021, nous avons eu 1 234 000 €, nous nous projetons à 1 100 000 €.

Pour les droits de place pour le marché il y a eu une augmentation qui a été due au changement de ramassage des déchets, qui paraît-il se passe très bien maintenant aux dires des commerçants.

Et la taxe locale sur la publicité extérieure avec une stabilité.

Passons aux **investissements**. Alors il n'y a pas de chiffrage, les chiffrages vous seront donnés avec le budget ainsi que les subventions qui vont avec.

- le récurrent : c'est ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de la commune et particulièrement au niveau des services techniques.

Au niveau des particularités,

- pour la sécurité :
  - o achat d'un local et des travaux pour la PM police municipale. À la police municipale, les effectifs, augmentés, se trouvent très contraints dans les locaux actuels. Donc il est envisagé d'acheter le local qui est disponible sur l'esplanade de Feucherolles-Colombet qui permettrait de disposer de locaux à la mairie, parce que les murs sont étroits et les gens ont parfois du mal à travailler de façon confortable et sereine
  - o Le déploiement de la fibre optique
  - o Le déploiement de la vidéoprotection (phase 2).
- L'enseignement, notre collègue Julie abordera tout de suite après la création du troisième groupe scolaire,
- la culture et sport :
  - o la construction des salles culturelle et sportive, dont nous espérons l'ouverture au dernier trimestre 2022,
- et l'action sociale,

- achat et aménagement de la salle intergénérationnelle avec une ouverture sur le dernier trimestre 2022.
- En ce qui concerne l'aménagement du territoire.
  - Les opérations de réhabilitation du patrimoine de la Brunetterie qui se poursuivent,
  - la création de jardins partagés avec un parking (achat du terrain et aménagements)
  - la végétalisation du centre-ville,
  - la subvention d'équipement tenant lieu d'indemnité de résiliation anticipée à verser à La Poste,
  - des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux,
  - des surcharges foncières pour les opérations de construction de logements sociaux. Quand je dis provisions, nous pourrions les récupérer dans les deux ans suivants, au niveau de la loi SRU, et des aménagements pour la pratique du vélo.
  -
- Et dans les divers,
  - les travaux de réhabilitation de la mairie dont les menuiseries extérieures qui nous permettront, une fois qu'elles seront faites, de pouvoir demander le plan triennal du département.
  - les travaux au CTM,
  - et enfin le remboursement du capital de la dette.

Cette opération tenait sur certains aspects et qu'il faut donc solder cette année.

En 2022, au niveau des **financements**,

- une partie de l'autofinancement annuel que l'on a évoqué tout à l'heure,
- les subventions du Département, de la Région Île-de-France, et peut-être de différents organismes dont le mécénat.
- Le recours à l'emprunt
- [??? de la commune est à l'étude,
- les amortissements, le fonds de compensation de TVA puisque nous récupérons plus de 700 de la TVA que nous payons par ailleurs,
- les restes à réaliser en recettes.

Juste un mot sur la CUGPS&O. Comme vous le savez tous, il y a eu des changements puisque M. Coeugnet a démissionné de son poste et la nouvelle présidente est Madame Zammit-Popescu qui est maire de Meulan. Le ROB de la communauté urbaine est en cours. Par contre, on sait déjà qu'il y aurait la création d'une taxe foncière à hauteur de 6 % : la CU aurait un déficit de 15 millions d'euros, pourrait ainsi récupérer pratiquement 5 millions d'euros. Donc il est évident qu'il y aura un déficit. Je vous remercie pour l'accueil de quelque chose qui a été un peu long, mais maintenant le débat est ouvert.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup André. J'imagine qu'il y a des questions ? Je vous en prie.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**



Merci Monsieur le Maire, d'abord, comme je le fais toujours quand il y a des satisfactions, je voudrais remercier Monsieur Massé pour le travail qui a été conduit et je l'ai fait aussi en commission des finances auprès de Monsieur Dupon. Je le remercie parce que je trouve que le document a été particulièrement dense avec tout un ensemble d'informations intéressantes, et puis j'ai particulièrement apprécié parce que je l'avais demandé, il a présenté des tableaux d'analyse financière sur 5 ans et j'ai trouvé que ça nous permettait d'avoir en tant qu'élu un regard global sur l'évolution des finances de la commune.

Alors comme on a vu, les finances de la commune sont saines, puisqu'on arrive à un résultat cumulé de 4,8 millions puisque c'est cumulé 2020/2021, à la fin 2021 à une époque où l'emprunt, évidemment, ne sera pas mobilisé pour 2022 alors que nous avons eu une pression fiscale quand même qui a beaucoup augmenté en 2021. Heureusement qu'elle ne continue pas à augmenter puisqu'on continuerait à thésauriser en 2022, d'autant que la communauté urbaine nous fait un « cadeau fiscal » aussi qui fera que, sans l'augmentation de la fiscalité au niveau de la municipalité, on en aura quand même une au niveau de la communauté urbaine.

Je voudrais me pencher très rapidement sur les dépenses de fonctionnement. Puisque Monsieur Dupon l'a rappelé, il y aura une forte hausse des charges générales pour 2022 et puis aussi et surtout, je voudrais souligner la poursuite de la hausse importante des dépenses de personnel. Il s'agit évidemment, même si on peut comprendre que la commune avait du retard en matière d'effectifs des agents, il faudra quand même s'assurer que les charges de personnel, et dépenses de personnel pardon, ne dérapent pas. Puisque, si je compare - mais on y reviendra pour le budget - entre 2020 et l'estimation 2022, on passerait de 3,8 millions à 4,8 millions, c'est-à-dire un million de plus ; cela équivaut à 27 % de la masse salariale supplémentaire sur 2 ans pour la commune. Sur un total de 4,8 millions, c'est quand même assez impressionnant mais on entendra ce que vous avez à dire évidemment sur ce sujet.

Lorsqu'on observe cette augmentation, il me semble important, Monsieur le Maire - ça c'est pour préparer notre rendez-vous du 31 mars - il me semble important que les élus et les habitants d'Orgeval soient parfaitement renseignés sur les prévisions d'évolution du nombre d'emplois de la commune, les secteurs concernés prioritairement et pourquoi, et sur la dynamique mise en œuvre de sorte à maîtriser parfaitement la masse salariale dans le temps et ses évolutions obligatoires aussi, celles qui sont payées par autre chose que le nombre d'emplois qu'on doit augmenter aussi. Ce que je souhaiterais, c'est qu'avant, pour préparer le 31 mars, on puisse, Monsieur le Maire, avoir ce que j'ai appelé de mes vœux, c'est-à-dire la mise en place d'une commission. Vous m'aviez répondu que oui, c'était une bonne idée. Le 29 novembre dernier, vous m'avez dit que, compte tenu du contexte de cette mise en place de la commission RH qui avait l'air assez délicate au regard de la vacance des postes - en deux mois je pense que maintenant les cadres ont pu prendre la mesure de leur poste - ce que je souhaiterais Monsieur le Maire, c'est que cette commission puisse être mise en place sur les RH, qu'on puisse connaître votre politique en matière de ressources humaines, que nous ayons une visibilité sur cette politique au regard de la croissance de l'emploi, au regard de la maîtrise du GVT et tout ce qui est évidemment dans cette dynamique qui pèse et qui grève le budget, et puis l'évolution de carrière des agents. Donc j'aimerais bien que cette commission puisse être mise en place avant le 31 mars prochain, de sorte que l'on puisse à la fois avoir cette réunion et puis discuter sur le fond dans ce grand rendez-vous sur le budget, pour une part importante du budget de la commune, qu'on puisse avoir cette discussion autour de votre politique RH Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le reste, je pense que Julie Léonard a prévu plutôt de discuter du projet du 3e groupe scolaire plutôt sur le point suivant.

### **Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si ça appelle une réponse. La politique RH est un élément très important pour plein de raisons, d'abord c'est une conviction personnelle, ensuite nous demandons et nous en avons conscience, énormément de travail aux services depuis le mandat, et quand on voit, même simplement même sans chiffrage la liste des projets d'investissement qui sont là on peut facilement imaginer que la charge de travail est très importante. On ajoute à cela la situation sanitaire actuelle qui complique encore les choses et on arrive quand même à quelque chose qui mérite un travail de réflexion de fond, bien sûr. Je vais laisser la parole à Monsieur Dupart. Je veux remercier les services et Monsieur Massé, la DGS et André pour ce travail et vous dire la fierté que nous avons de pouvoir présenter un document aussi abouti et des projets aussi ambitieux que cela, avec les moyens de les assumer. Et ça c'est très important. Monsieur Dupart, je vous en prie.

### **Monsieur Michel Dupart**

Je voulais revenir sur la hausse de la fiscalité locale qui est effectivement très importante, alors certes, oui, elle est due, d'une part à l'évolution des bases, comme l'a dit Monsieur Dupon - 3,4 % - mais elle est surtout due aux 16 % de hausse de fiscalité décidée par la majorité. Je suis évidemment soulagé qu'en 2022, cela n'augmente pas, d'autant qu'effectivement comme vient de le dire ma collègue Madame Le Pellec, on se prend 6 % de la communauté urbaine. Et on l'avait déjà annoncé l'année dernière, au moment où vous aviez parlé des 16 %. C'est pour ça que ça nous paraissait très important.

### **Monsieur le Maire**

Un petit commentaire sur ce point si vous voulez...

Effectivement c'est très important. Et je dois dire que par rapport à ce que vous disiez au début sur notre manque de préparation, au contraire, effectivement, le fait de l'avoir fait l'année dernière, ça nous permet, puisque s'il y a très peu d'engagement en investissements sur cette année, d'avoir des réserves, des financements et des réserves d'investissement, très importantes, enfin conséquentes, du moins pour les programmes d'investissement qui vont commencer à être engagés l'année prochaine. Parce que ce qui est accumulé n'est pas dépensé, et dans les caisses cela nous permet deux choses : il [inaudible] notre capacité d'endettement et nous permet, si nous en avons besoin, d'optimiser les coûts de financement, et quand on sait qu'on va devoir emprunter beaucoup, alors que la tendance forte qu'on peut pressentir va vers une augmentation des taux, moins nous emprunterons, mieux ce sera, et plus nous emprunterons dans des bonnes conditions mieux ce sera pour tous les Orgevalais. Donc là on a eu un bon travail de prévisions puisque nous avons les moyens de nos modestes ambitions mais ambitions quand même.

### **Monsieur Michel Dupart**

Merci, vous apportez de l'eau à mon moulin ou du moins on est sur la piste de la suite pour moi. Juste, sur la fiscalité rappelez quand même que l'État a compensé à l'euro près la perte de la DGF, contrairement, sur ce dernier point, à ce que vous évoqué depuis le début de votre mandat. A chaque fois, vous nous avez dit "ah bah oui..." Non, il y a bien un remboursement à l'euro près. Alors par rapport à la dette, c'est intéressant ce que vous dites. Parce que rembourser une dette à marche forcée ou ne pas emprunter, en domaine fiscal pour une

collectivité, ce n'est pas une bonne gestion. Vous le savez pertinemment puisque moins on a de dettes, plus on paye de fonds de solidarité. Et donc un glissement sur un montant de dette aurait peut-être été plus opportun que de ne pas du tout emprunter pendant 2 ans pour faire, plus tard, éventuellement de la dette. Là ça nous a coûté finalement puisque nous sommes assujettis plus fortement au fonds de solidarité parce qu'on n'a pas assez de dettes ou du moins on est trop peu endettés.

### **Monsieur le Maire**

Vous avez raison, mais vous vouliez que je vous endette l'année dernière uniquement pour ne pas payer de taxe, mais nous endetter pourquoi Monsieur Dupart ? Pour nous endetter, il faut un programme finalisé, avec les accords de subvention pour pouvoir lancer le programme. On ne peut pas s'endetter pour juste ne pas payer de taxe, ça n'a pas de sens. Il nous faut un programme. Mais ne vous inquiétez pas... vous voulez de la dette ? On en aura à partir de cette année. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Sauvaget ?

### **Madame Annie Sauvaget**

Merci pour le travail, pour la rétrospective en tout cas, pour les analyses antérieures avec les évolutions. Moi, je reste sur ma faim puisqu'un rapport d'orientation budgétaire, comme c'est indiqué par un article qu'une figure pas dans ce ROB, on doit avoir une projection pluriannuelle des dépenses et des engagements. Mais ça, je dois avouer je reste un peu sur ma faim. Je ne vois pas du tout.. L'article qui manque, c'est le 23 12-3 qui définit en quatre points ce que doit contenir un rapport d'orientation budgétaire. Et j'ai un peu de mal à les trouver, franchement : je dois avoir les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, ça c'est pluriannuel c'est-à-dire de 2022 à je souhaiterais jusqu'à 2025-26, puisque tous les projets d'investissements sont des projets de long terme qui vont générer des frais croissants et une incrémentation de fonctionnement donc plus la population donc il aurait été, je trouve conforme à cet article qui ne figure pas dans le rapport de Monsieur Dupon qui est pourtant obligatoire d'avoir ces projections sur les trois / quatre années à venir. Donc je rappelle, c'est l'article D23 12-3 qui est en vigueur depuis le 27 juin 2016.

A cela, il y a la présentation des engagements pluriannuels.

Il y a des informations relatives à la structure et à la gestion en cours de la dette, on est en plein dedans d'après les questions de Madame Le Pellec et de Monsieur Dupart, et tout cela ne figure pas. Donc moi j'ai beaucoup de mal avec ce rapport d'orientation budgétaire qui ne semble pas du tout conforme.

### **Monsieur André Dupon**

Je me permets de répondre. Madame Sauvaget, vous savez très bien, il y a un nouveau directeur qui est arrivé, il a une bonne connaissance maintenant de la commune mais il faut il faut lui laisser le temps de s'installer. Vous aurez ces éléments lors de la présentation du budget.

### **Monsieur le Maire**

Madame Sauvaget, si vous permettez, c'est très pointilleux sur le formalisme. C'est-à-dire l'article je ne sais plus combien qui manque et vous avez très probablement raison, et comme le dit André, vous aurez les informations qui vous manquent. Mais au niveau des Orgevalais, indépendamment de la forme, peut-être avez-vous des remarques pertinentes sur le fond, sur

l'ensemble. On s'engage quand même sur un plan d'investissement d'augmentation du budget de fonctionnement qui est important sur un plan d'investissement... On est là pour en discuter tous ensemble pour qu'on puisse vous expliquer, poser les questions, et le tout au bénéfice des Orgevalais, plus que, encore une fois, sur l'aspect communication de la pièce X ou Y qui peut vous manquer, ce qui n'est pas une critique, ce qui est vrai, mais avançons, essayons de... excusez-moi je termine sur la dette, vous avez tous les éléments, vous avez le montant de la dette qui nous reste, c'est 0,8 année, c'est un non-sujet justement par rapport à la moyenne française puisqu'on est à un niveau marginal, la dette est en train de s'éteindre, on n'est plus endettés. Ça représente moins de 200 € par Orgevalais. Ce qui est ridicule, comparé aux 3 500 € par Levalloisien. Par contre, l'année prochaine, cette question sera pertinente parce qu'on remontera, ce qui n'est ni bon ni mal, ce qui est un fait, à un niveau d'endettement plus normal conforme à nos ambitions et là on pourra parler de la structure de la dette sur des bases réelles, là il ne reste rien en dette.

### **Madame Annie Sauvaget**

Vous avez tout à fait raison Monsieur le Maire, on s'engage vers de très grands projets et le rapport d'orientation budgétaire doit effectivement contenir à l'adresse des Orgevalais tous les éléments propres à ce qu'ils puissent se projeter dans les années à venir. Là c'est... je suis vraiment désolée en vrai mais c'est un grand saut dans le vide. On n'a rien... ou presque. On a une introspective qui est intéressante, - je n'en veux pas à M. Massé et il ne s'agit certainement pas de faire son procès - mais il s'agit de faire le bilan objectif, de là où nous en sommes, avec des projets énormes de construction de groupe scolaire, certes, mais aucune projection. On a des chiffres pour l'avenir, pour 2022 dans le meilleur des cas, mais c'est tout. C'est très largement insuffisant. Et les chiffres, Monsieur le Maire, que vous venez de me proposer, le rapport que vous nous proposez en nous disant que nous les verrons au moment du budget, je suis désolée, c'est quelque chose qui est complètement illégal parce que le rapport d'orientation budgétaire qui doit permettre aux Orgevalais de se projeter dans l'avenir à 3, 4 ou 5 ans, et bien c'est maintenant qu'on doit l'avoir.

Alors je peux tout à fait comprendre d'un point de vue humain les difficultés que l'on a, je n'ai pas de souci avec ça, donc ce que je vous propose, c'est une revoyure d'ici un mois avec des tableaux de projection, d'évolution de la population, de l'endettement, du fonctionnement et de tous les chapitres qui ont été cités ici avec un glissement sur les années à venir. Ça correspond à ce qui est dû aux Orgevalais. Je ne suis pas pointilleuse, je suis juste là pour éviter de faire un grand saut dans le vide. Sinon en termes de questions plus spécifiques, je voulais savoir si l'emprunt de l'année dernière avait été débloqué, j'ai compris que non ?

### **Monsieur le Maire**

Non.

### **Madame Annie Sauvaget**

Voilà, et puis je n'ai pas très bien compris pourquoi il y avait ce changement dans les taux. Pourquoi on était passés d'un taux fixe de 9,60 en 2021 à 21.80...

### **Monsieur le Maire**

Ce ne sont pas les taux, Madame, c'est la proportion... la somme des deux fait 100 %.

### **Madame Annie Sauvaget**

Oui... je comprends que la somme des deux fait 100 %...

**Monsieur le Maire**

Vous avez un pourcentage de l'emprunt résiduel...

**Madame Annie Sauvaget**

Oui, c'est ce que je suis en train de vous dire.

**Monsieur le Maire**

Il y a un pourcentage de l'emprunt résiduel qui est à taux variable, mais s'il y a eu une inversion de cours, ça veut dire que la part remboursée de taux fixe a été plus importante cette année que la part de taux variable. C'est tout.

**Madame Annie Sauvaget**

C'était ma question.

**Monsieur le Maire**

On peut imaginer que les durées sont différentes, je ne les ai pas en tête, mais que l'emprunt à taux fixe se rembourse plus vite et se terminera plus tôt que l'emprunt à taux variable.

**Madame Annie Sauvaget**

J'avais d'autres questions de ce type. Mais je vais en faire l'économie pour simplement dire que je vais voter contre ce ROB parce qu'il ne correspond pas à ce qu'il doit être et parce qu'il n'est pas prévu par la loi que nous en disposons au moment du vote du budget.

Nous devons avoir un minimum de 2 mois entre le ROB et le budget. Donc ce que je vous propose - si vous permettez je continue et je termine dans trois secondes environ - je propose de se revoir dans un mois, avec un rapport d'orientation budgétaire qui présente les années glissantes jusqu'à 2023-2024.

**Monsieur le Maire**

Moi je vous propose en échange de venir consulter tous les documents...

**Madame Annie Sauvaget**

Écoutez Monsieur le Maire, vous nous dites cela à chaque fois et quand je demande des documents j'en reçois certains il n'y a pas de problème, mais tout cela je ne les ai pas et ça c'était un document qui doit être donné aux Orgevalais et qui doit être donné également en conseil municipal et non pas en mairie à la disposition subjective des uns et des autres. C'est vraiment un document extrêmement important qui engage l'avenir d'Orgeval, et il doit être donné dans les formes. Si il y a un loi qui est tatillonne, c'est bien pour protéger les intérêts de tout le monde et permettre un débat.

**Monsieur le Maire**

Très bien, merci Madame. Madame Le Pellec ?

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Je voudrais simplement faire remarquer..Donc, j'étais en train de dire que je vais faire juste une toute petite remarque. Je pense, Monsieur le Maire, que la question de la pluriannualité sur laquelle je suis déjà intervenue à plusieurs reprises, c'est vraiment un sujet important pour les administrés et pour les élus, parce que ça vous donne un moyen, Monsieur le Maire, de bien décrire les actions concrètes liées à votre politique. Et avoir une projection pluriannuelle des investissements, c'est montrer que vous avez une réelle politique dans ce domaine, et

comment, au fond, grâce au ROB et ensuite à la présentation en budget, on peut... Vous pouvez décrire cette politique. Je pense sincèrement qu'on ne peut pas dire, à un moment donné, que c'est un sujet qui ne peut pas faire partie du rapport d'orientation budgétaire. Et je pense qu'à l'avenir il est important qu'il y soit.

### **Monsieur le Maire**

Je comprends ce que vous dites. Et bien entendu vous imaginez que ce qu'on vous présente-là, avec les limites que vous mentionnez et que Madame Sauvaget a mentionnées, nous les avons ces chiffres. Nous les avons ces projections. Ce qui est très difficile, c'est qu'on met des chiffres, par exemple, sans les subventions. Parce qu'il y a un travail de fond, on peut les mettre et estimer. Donc, sur certaines années, sur un certain axe de vue, on peut se faire peur nous-mêmes. En disant "mais où est-ce qu'on va, qu'est-ce qui se passe de cette façon-là ?". Parce que, sur la base d'une projection prudente, sur la base d'absence de connaissance des subventions... Et en fait, ce tableau-là, pluriannuel, est amené régulièrement à bouger. Donc à un moment donné, vous avez raison, il faut quand même prendre le risque et quand même en parler, en travaillant de fond en disant "voilà les incertitudes". Je vous donne simplement un exemple, on a mis dans un tableau pluriannuel, sur 2 ans, **l'école** : 10 millions. 5 millions cette année et 5 millions l'année prochaine. Mais objectivement, dire ça aux Orgevalais de façon brute, sans avoir encore aucune notion des subventions, mis à part bien sûr les subventions quasi automatiques obligatoires de la région, du département, ça fait peur. Il faut pouvoir creuser le dossier, et ensuite avoir la bonne surprise d'avoir une école qui ne coûte que 8 [millions] espérons, avec 4 sur une année et 4 sur l'autre. Donc c'est un peu compliqué. Mais je ne veux pas... Enfin il faut le faire, il faut le faire au moins sur les masses il faut le faire. Alors de toute façon il n'y a pas de secret, on les a ces chiffres-là, et on peut même en parler de façon globale. Vous avez effectivement l'école, qui est chiffrée pour à peu près 10 millions, indépendamment encore une fois des subventions et des surprises d'amélioration du dossier, vous avez tout le plan de réaménagement du parc de la Brunetterie qui est saucissonné en tranches parce qu'on ne peut certainement pas tout faire, avec les priorisations sur ce qui est dangereux en ce moment. C'est-à-dire la citerne à l'entrée, le mur devant l'entrée, et puis les bâtiments des communs qui sont classés et qui méritent une rénovation par l'extérieur en urgence, pour éviter le sort qui a été réservé malheureusement au château qu'on a été obligés de démolir parce les travaux n'avaient pas été entrepris.

Et puis après on calera les aléas, on calera les éclairages, un certain nombre de choses comme ça.

Vous avez tous les programmes qui sont du casier obligatoire lié à cette année, lié à ce que nous avons récupéré. L'indemnité de La Poste, qui nous coûte entre 400 000 et 500 000 €, le déménagement de La Poste, qui était budgété, normalement, depuis quelques années mais qu'il faut financer à partir de cette année. Nous avons l'achat de la salle intergénérationnelle. Nous avons le problème de la police municipale, qui là aussi va s'étaler sur au-moins 2 ans parce que, en ce moment avec nos trois policiers municipaux, on est en situation de sous équipement et de locaux techniques. Et si on veut se poser la question en conseil municipal d'ici quelques années ou quelques mois, de l'armement, il faut qu'on puisse l'envisager dans une structure adaptée, etc. Il y a tous ces programmes-là.

Il y a les assurances foncières, pour tous les investissements que nous faisons, voyez, tous ces programmes-là sur des grandes masses, on peut facilement les remettre dans un plan pluriannuel et l'étaler, bien sûr.

En fait c'est assez facile de pouvoir vous donner ces masses-là avec... « on vous ment »... Je ne parle pas de confidentialité, c'est public, c'est une capacité d'analyse pour les remettre en perspective et ne pas s'affoler. Et rester dans un cadre contractuel, clair, qui montre qu'on a quelque chose de serein pour les années qui viennent. Oui, Madame Sauvaget ?

**Madame Annie Sauvaget**

Merci Monsieur le Maire pour ces informations. Je pense qu'effectivement si vous avez les chiffres et bien il faut nous les présenter. Si ce n'est pas en conseil municipal, faites donc une réunion avec nous tous, de façon à nous les présenter. Parce que, au-delà de ce que vous avez détaillé précisément, comme je dirais, petits projets, la commune a des plans d'urbanisation plus qu'extrêmement ambitieux - vous les avez cités vous-mêmes, si je reprends vos chiffres, en 2010 : 5908 habitants ; ce sont vos chiffres sur vos textes. 2022 : 7 000 habitants, 2026 : 9 000 habitants.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas un plan Madame Sauvaget.

**Madame Annie Sauvaget**

C'est un plan, mais justement...

**Monsieur le Maire**

Non ! Ce n'est pas un plan ! C'est une constatation et des anticipations. Ce n'est pas l'URSS des années 70... on n'a pas de planification. Ça veut dire qu'on a bien fait notre travail d'anticipation des chiffres parce qu'on pense qu'on colle avec la réalité.

**Madame Annie Sauvaget**

C'est parfait. Je suis ravie que vous disiez ça, ce sera la réalité, très bien. Simplement, je constate qu'aujourd'hui en 2022 et aller en 2026, passer de 7 000 à 9 000 habitants en quatre ans... Précédemment, de 2010 à 2022, nous avons une hausse de 1 100 habitants sur 12 ans. Donc selon votre prévisionnel qui est la réalité, cela veut dire que nous allons avoir entre 2022 et 2026, 2 000 habitants en plus, divisé par 4 années, ça fait 500 habitants par année, opposé à l'évolution rétrospective de 2010 à 2022 qui était de 1 100 habitants divisé par 12 années, ce qui fait 91 habitants. Autrement dit, les prévisions que l'on devrait faire d'investissement, de fonctionnement etc., pour les bâtiments, car les bâtiments ne vont pas fonctionner tout seuls, nous sommes dans une perspective demain de faire un grand saut, on aura 5 fois plus d'habitants en 3 fois moins de temps. Nous allons avoir une augmentation qui sera 5 fois supérieure à ce qu'elle était aux années précédentes en 3 fois moins de temps. 91 sur 12 ans, précédemment, puisqu'on est en 2022, 2022-2026 : 500 habitants, donc ça fait bien 3 fois plus, 5 fois plus d'habitants, en 3 fois moins de temps. Donc excusez-moi Monsieur le Maire, mais il nous faut vraiment avoir un plan qui tienne compte de tous les projets : la refonte des trois groupes scolaires, les 3 salles que l'on attend, tous les problèmes de circulation du centre-ville qui ne fait que s'engorger, etc. Donc on a besoin d'une date, d'une structure financière, etc. Et non pas des petites choses comme ça. On a besoin de quelque chose de sérieux qui arrive dans les temps qui sont impartis par la loi, c'est-à-dire un à deux mois avant le débat d'orientation budgétaire.

**Monsieur le Maire**

C'est formidable tout ce que vous dites, c'est vrai, ça me fait plaisir parce que...

**Madame Annie Sauvaget**

J'en suis ravie que nous ayons ces chiffres-là.

**Monsieur le Maire**

Nous partageons ce constat que la population augmente...

**Madame Annie Sauvaget**

Mais alors pourquoi ne pas nous avoir donné les chiffres dont vous disposez ? Vous nous dites "on a les chiffres", et bien donnez-les-nous ! Pourquoi ne nous les avez-vous pas donnés ? Pourquoi ne pas organiser une fois de plus, pour tous ces sujets, une réunion avec tout le conseil municipal au cours duquel tout est expliqué ? Pourquoi ? Je ne comprends pas. Vous parlez d'intelligence collective... là, je la cherche...

**Monsieur le Maire**

Je ne parle pas d'intelligence collective...

**Madame Annie Sauvaget**

Non mais vous nous en parlez par ailleurs. Dans d'autres sujets, sur lesquels vous parlez vous-même en public. Donc c'est dommage. Je ne comprends pas, je ne comprends pas !

**Monsieur le Maire**

Très bien. Une autre question ? Oui Madame...

**Madame Sylvie Bion**

Oui, merci Monsieur le Maire, je voulais juste faire une petite remarque. J'ai vu que dans votre projet d'investissement 2022 vous envisagiez de faire des aménagements pour la pratique du vélo, et il me semblait que c'était une compétence de la communauté urbaine, de mémoire. Donc je ne vois pas très bien pourquoi Orgeval irait faire des investissements sur quelque chose qui appartient à la communauté urbaine.

**Monsieur le Maire**

Parce que, quand on a une opportunité pour le faire dans un contexte particulier et qu'on pense que c'est bien pour les Orgevalais, on le fait.

**Madame Sylvie Bion**

Et du coup est-ce qu'on peut avoir des indications ? Oui ? Où allez-vous faire les aménagements... Je ne sais pas, dans quel quartier ? Sur quelle route ? Pour qui ? Pourquoi ? etc. ?

**Monsieur le Maire**

Oui, bien sûr, je préférerais que ce soit Monsieur Béquart qui vous en parle puisque c'est lui. Les pistes qui sont envisagées sont du côté du chemin des Guêtes pour rejoindre la RD113, en partant de l'école maternelle qui est un bon compromis à cet endroit-là, qui rend service et qui fait partie d'une demande forte des Orgevalais.

**Madame Sylvie Bion**

Une demande forte.. Je pense que vous avez fait une consultation ?

**Monsieur le Maire**



Non non, c'est une demande comme ça...

**Madame Sylvie Bion**

En fait, il s'agit juste de l'aménagement d'un petit bout qui va partir de l'école maternelle jusqu'à la RD113...

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est un projet mais on ne l'a pas encore complètement décidé, donc... mais oui, c'est ça, moi j'en ai très envie en tout cas.

**Madame Sylvie Bion**

Oui enfin, il me semble que la communauté urbaine avait commencé à faire des plans sur Orgeval sur l'aménagement de certaines pistes cyclables donc ce serait peut-être intéressant de se rapprocher d'eux ?

**Monsieur le Maire**

Non, ce n'est pas possible, ils ne le font pas. Le peu qu'ils font, c'est sur le long de la Seine. C'est les liaisons le long de la Seine, c'est tout ce qu'ils font... dans le cadre des commissions d'aménagement touristique. Mais rien ne l'interdit. Nous, les dossiers qu'on a montés c'était pour essayer de simplifier la vie des collégiens qui pourraient éventuellement envisager d'aller au collège Derain à vélo, parce que là pour l'instant c'est carrément suicidaire, pas possible, ou essayer d'aller à Villennes à vélo, pas possible, etc. Le seul petit budget qu'ils ont gardé, c'est pour les aménagements des berges de la Seine.

**Madame Sylvie Bion**

Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Oui, encore une question ?

**Monsieur Michel Dupart**

Ce n'est pas une question, je vous remercie de me donner la parole. Sur le vélo, le Département a voté 17 millions d'euros de budget, on peut peut-être demander au Département de nous aider.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Je vous remercie. Je pense qu'on peut passer au vote du ROB. Il s'agit de retenir les orientations budgétaires qui sont présentées dans le rapport précité. Qui vote contre ? Les membres de la liste Orgeval Cap Renouveau, Mme Sauvaget... Qui s'abstient ? Aude Beschi. Les autres votent pour, je vous remercie pour ce vote. Nous nous retrouverons effectivement le 31 mars pour le budget.

Délibération suivante n° 2022-05 « la nomination du jury de concours et la fixation de la prime aux candidats non retenus dans le cadre du marché de conception et réalisation du groupe scolaire ». Julie ?

**Madame Julie Léonard**

Je vais vous présenter cette délibération qui concerne le jury. Juste avant de parler de cette délibération, pour remettre un petit peu le contexte ... je ne vais pas reprendre depuis

l'origine... En septembre, nous avons décidé qu'il devenait urgent de construire cette école. On l'avait bien en tête depuis...

### **Monsieur Michel Dupart**

En septembre... et on est informés maintenant !

### **Madame Julie Léonard**

Est-ce que je peux terminer de parler ? Parce que je n'ai pas souvenir de vous avoir coupé la parole pendant que vous parliez longuement... [brouhaha] Je termine, en septembre, lorsque nous avons décidé de construire cette école, c'était suite au retour de l'étude que nous avons faite. Nous avons évidemment en tête ce besoin de groupe scolaire. Nous avons également en tête un groupe scolaire à Damann. Suite aux différentes réunions que nous avons eues dans le cadre du comité de pilotage sur le projet Damann dans lequel nous nous sommes intégrés auprès du Département et de la CU, nous avons pu nous rendre compte assez rapidement - et notamment en septembre - que ce groupe scolaire ne pourrait pas voir le jour à cet endroit-là dans les délais qui nous convenaient suite au retour de l'étude. Cette étude nous a quand même aussi montré que nous avons un besoin d'accueil pour les futurs écoliers suffisamment important pour créer cette école et en prévoir une quatrième à Damann dans le délai que nous présentera le Département d'ici-là. Donc, voilà pourquoi nous avons recherché un terrain disponible suffisamment grand pour prévoir un projet qui ait du sens pour la carte scolaire à Orgeval. Le terrain qui jouxte le cimetière se prêtait bien par sa forme et par sa taille, par son endroit, même s'il est évidemment, vous l'avez dit, à un peu plus de 100 m de l'école actuelle de l'école Pasteur, il est aussi dans un autre quartier que celui de l'école Pasteur. Pasteur est proche du centre-ville, celui-ci est dans le quartier de Montamets. Il se prête bien à toute cette partie très résidentielle avec énormément de familles. Le projet pour cette école, c'est d'y faire dix classes : quatre maternelles et six élémentaires. Donc, vous avez compris où était situé ce terrain et cette future école. Pour ce faire, il est également prévu, parce que la taille nous le permet, d'y accueillir 35 berceaux, donc une crèche. Nous avons contacté le SIVU qui sont intéressés et ça nous permet de mutualiser en même temps des frais d'études, des frais d'architecte, etc.

Et cela a également énormément de sens, étant donné le nombre de places, de demandes que nous avons pour les crèches à Orgeval, le nombre de personnes qui arrivent avec de jeunes enfants. Cette crèche devient nécessaire et on sait très bien, on l'a vu avec l'école Jean-de-La-Fontaine et la crèche qui a été créée, que ça marche très bien ensemble d'avoir crèche et école au même endroit pour un seul endroit de dépose pour les familles.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux du groupe scolaire par le maître d'ouvrage est de 8 300 000 € hors taxe. C'est une valeur à janvier 2022 - pour une surface de plancher de 3 500 m<sup>2</sup>. Ces 3 500 m<sup>2</sup>, c'est la première estimation que nous a faite le maître d'ouvrage. En fonction des projets architecturaux qui seront choisis, on envisage quand même de pouvoir baisser éventuellement les m<sup>2</sup> pour optimiser davantage de surface. Cela comprend donc dix classes, mais également les groupes périscolaires associés, une salle de restauration, son office, des espaces extérieurs et de pouvoir accueillir éventuellement le centre de loisirs pour les vacances, pour les périodes de garderie et les mercredis.

Nous vous proposons une autre délibération, celle que vous avez devant vous qui est posée sur table, car il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous avons revu la composition du jury. Ce sont des changements qui ont été faits. Dans ce jury, il y a évidemment la commission d'appel d'offres qui sera membre de ce jury et au moins un tiers de personnes disposant de la

même qualification ou qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours. Ainsi, ces personnes-là sont des gens qui font les mêmes métiers potentiellement que des architectes ou des maîtres d'ouvrage, qui seront des membres compétents pour juger sur la partie technique et architecturale.

Il y aura également, naturellement l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, l'adjoint au maire chargé des affaires scolaires, un représentant de l'Éducation nationale, un représentant des riverains, que nous avons rencontrés, qui jouxtent la future école, et un représentant des parents d'élève. Il nous semblait important, pour la partie crèche, que nous intégrions les parties prenantes, donc le gens qui utiliseront également ces équipements, que ce soit Éducation nationale ou les parents d'élèves mais également les riverains qui vont être en face de cette école au quotidien. Il y aura également, comme elle prévoit un multi-accueil, la présidente du SIVU et une directrice de crèche qui feront partie du jury. L'ensemble de ces membres aura une voix délibérative, les membres libéraux appelés à participer au jury, donc les membres libéraux ce sont bien le tiers dont nous parlions juste avant, des personnes ayant des diplômes nécessaires, équivalents à ceux qui répondront à l'appel d'offre. Donc ces membres libéraux appelés à participer au jury du concours de maîtrise d'œuvre seront indemnisés dans les conditions prévues par la commune à raison d'un montant forfaitaire de 500 € TTC pour le jury et de l'indemnisation de leurs frais de déplacement sur présentation des justificatifs de dépenses. Le maître d'ouvrage fera également une commission technique dont le rôle sera de préparer les travaux du jury en effectuant une analyse objective des dossiers de candidatures puis des projets. Sa composition est déterminée par le maître d'ouvrage. Le marché de conception et réalisation est une technique d'achat par laquelle le maître d'ouvrage, après avis d'un jury, choisi un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés. Donc c'est bien un marché de conception et réalisation, nous prenons un architecte avec un couple de maîtrise d'œuvre, et nous souhaitons avoir un projet livré clé en main prêt à démarrer. Donc, il y aura le mobilier, l'aménagement, tout à l'intérieur de manière à ce que tout soit vu dans son ensemble et pas séparément, et de manière également à gagner du temps.

Le déroulement de cette procédure consiste dans un premier temps à sélectionner des concurrents sur la base de critères de sélection définis dans le règlement de consultation. La procédure étant restreinte, le nombre de candidats invités à remettre le projet est fixé à trois, maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers répondant aux critères de sélection. Au vu de l'avis du jury, le maître d'ouvrage fixe la mise de trois candidats amenés à concourir.

Dans un deuxième temps, le jury examine les dossiers et plans présentés, établit un classement des projets et émet un avis sur la base des critères d'évaluation définis dans le marché. Après avis du jury, l'acheteur de la collectivité désigne le titulaire du marché. Une prime sera allouée par le maître d'ouvrage aux deux participants au marché ayant remis des prestations et non retenues par l'acheteur. Le montant de la prime indiquée dans le règlement de consultation est fixé à 55 000 € HT et le candidat retenu ne percevra pas de prime.

### **Monsieur le Maire**

Très bien, merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Oui ? Madame Beschi ?

### **Madame Aude Beschi**

J'ai deux questions très courtes. La première, je n'ai pas souvenir précédemment lors du dernier mandat, d'une prime aussi élevée. Je voulais savoir comment ce montant est-il choisi, j'avoue que je ne me souviens plus comment c'est réglé, est-ce une fourchette ?

Ma deuxième question concerne les personnalités libérales. Je souhaite savoir comment sera choisi le représentant des riverains et également le représentant des parents d'élèves. Peut-il être un représentant d'élève ou un représentant des parents d'élèves élu ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Pour le montant en question, de mémoire, le chiffrage était de l'ordre de 40 000 € il y a six ans. Deuxièmement, la deuxième partie c'était... pardon ? Oui, les riverains. Les riverains ont été prévenus, il y en a quatre qui sont les plus près, qui sont en train de s'auto-organiser pour désigner l'un d'entre eux sur la base d'un consensus, nous ça nous va et ce sont des gens avec qui on a déjà commencé à discuter. Troisième point ? Les parents d'élève. On souhaite que ce soit des parents d'élève organisés en association, élus je ne sais pas, mais on laissera au comité de direction de l'association le choix de désigner qui il souhaite.

**Madame Julie Léonard**

Pour avoir parlé au président de l'AGPE, on pourra même avoir un combo entre un membre de l'AGPE qui est également élu. Comme ça on aura les deux.

**Monsieur le Maire**

Oui Monsieur Dupart ? Mme Le Pellec.

**Madame Armande Le Pellec-Muller 2.29.04**

Je rassemble mes idées. La première chose peut-être, c'est que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, que vous réunissez toujours des commissions sur les sujets importants. Je vous rappelle que pour ces sujets importants relatifs au scolaire, dont nous parlons depuis le début de la soirée, aucune commission n'a été réunie. Ça s'appuie sur des décisions du maire, et pour cette délibération autour du jury, qui comporte des aspects liés à l'urbanisme, ou liés aux finances, ni la commission d'urbanisme, ni la commission des finances n'ont été réunies. Vous ne pouvez pas nous dire que les choses sont toujours bien faites, dans la concertation, ce n'est pas le cas. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, sur lequel je souhaite revenir parce que, vraiment, je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure... Mme Léonard, vous nous avez tout à l'heure que vous vous êtes appuyée sur des études. Je souhaiterais qu'on puisse accéder à ces études. La deuxième chose, c'est que j'ai demandé tout à l'heure si vous aviez une réflexion globale. Compte tenu du fait que les projections, passer de 6 000 à 7 000, 9 000, 10 000 habitants, va faire que l'on va avoir une pression démographique très importante. Tout à l'heure, je suis intervenue en vous demandant si vous avez mobilisé des experts - donc des cabinets - pour avoir une réflexion globale sur le bâti scolaire. Au regard de là où vont s'exercer les pressions démographiques, là il y aura des programmes de construction et, à terme, au-delà même de la réflexion sur les écoles, le premier degré, se posera la question, à 10 000 habitants, car on sera quand même assez gros, du collège, sans que l'on puisse évidemment nous taxer de démolir d'autres villes à proximité. Donc, est-ce que vous avez fait un travail, des études, à l'échelle d'Orgeval, au regard de cette démographie importante qui permette d'avoir une vision globale de l'ensemble des groupes scolaires y compris le collège ?

**Monsieur le Maire**

Ce que je comprends, c'est que votre question est un peu une deuxième façon de poser la même question sur le plan pluriannuel. Ce n'est pas un plan pluriannuel d'investissement dont

on parle, c'est un plan pluriannuel de prévision de l'évolution de la population et des besoins et de la structuration de la ville.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Ce n'est pas dans le sujet je vous prie de m'excuser Monsieur le Maire. Je n'ai pas pour habitude de vous couper la parole, mais non ! Mon sujet, c'est : vous avez dit qu'il vous a fallu deux ans pour avoir une réflexion de fond. Ce que j'entends, sincèrement, je ne le conteste pas. J'aurais préféré que ça aille plus vite en nous préparant avant, ce n'est pas grave. Bon. Vous avez eu deux ans. En deux ans, est-ce que vous avez mobilisé des cabinets pour avoir, au regard de l'ensemble de ces projections, une vision, jusqu'à 2027 par exemple, du nombre de groupes scolaires puisque vous choisissez le modèle du groupe scolaire - on y reviendra après - du collège, et est-ce que globalement vous vous êtes mis en ordre de marche parce que les moyens ça se cherche avant.

**Monsieur le Maire**

La réponse est oui.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Pourquoi on ne les a pas, ces études ?

**Monsieur le Maire**

On en a déjà parlé tout à l'heure ! Les études sont à votre disposition...

**Monsieur Michel Dupart**

Mais arrêtez avec ça ! Arrêtez de vous moquer de nous !

**Monsieur le Maire**

Notre travail ne consiste pas à vous envoyer tous les jours le bilan des études. Notre travail consiste à vous dire qu'elles sont à votre disposition.

**Monsieur Michel Dupart**

[inaudible]

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Dès demain, je vous fais une demande précise en ce sens, et on pourra y répondre au prochain conseil municipal.

**Monsieur le Maire**

Quand vous me parliez tout à l'heure de l'étude de 2016, ça veut dire que vous avez les études, puisque vous les évoquez, vous les citez, vous les commentez et vous vous appuyez dessus. Nous, on s'appuie sur les études de 2016, mais on s'appuie aussi sur les études qu'on a menées en 2021 et en 2022...

**Madame Armande Le Pellec-Muller et Monsieur Michel Dupart**

Et on veut bien les avoir.

**Monsieur le Maire**

Mais c'est public !

**Monsieur Michel Dupart**

Mais non ce n'est pas public !

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

On ne va pas chipoter là-dessus. Je vous le dis, même si c'est un sujet de fond quand même.

**Monsieur le Maire**

Mais vous imaginez bien qu'on ne va pas prévoir des budgets pareils sans études !...

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Je vous fais commande, dès demain, de l'ensemble des études d'urbanisme - urbanisme avec consultation des habitants d'Orgeval, quand même, parce que sinon, ça ne vaut pas le coup. Donc urbanisme et, bien sûr, projection en matière de démographie. Je vous le fais demain, il n'y a pas de souci, et comme ça on pourra se donner rendez-vous encore dans un mois, pour savoir si on a bien eu l'ensemble des documents. Pas de souci.

Troisième point. J'aimerais que Mme Léonard puisse nous expliquer - je n'ai pas eu ma réponse encore - le choix du modèle de groupe scolaire. Donc ça serait bien qu'on puisse en parler. Quatrième sujet, la construction, puisqu'on n'en a pas encore parlé. J'ai entendu dire, et je peux me tromper, je ne vous attaque pas, d'accord ? J'ai entendu dire que, pour pouvoir être au rendez-vous - vous aviez dit 2022-2023 - vous seriez sur un choix de construction modulaire. Déjà, même si les préfabriqués aujourd'hui, c'est mieux, on peut quand même se dire que pour une ville comme Orgeval, avec son cachet, sa population peu habituée à évoluer dans des préfabriqués, y compris de bonne qualité, je ne crois pas que ce soit l'image souhaitée. Mais bon, vous allez nous répondre. Pourquoi je vous en parle ? Parce que dans le document de jury, on parle de 8,2 millions € quand même... et vous avez dit peut-être 10 millions €. Moi, je suis allée voir. Comme vous le savez, je suis une ancienne rectrice donc j'ai plein de documents sur les écoles. Je suis allée voir dans mes archives : quand on a dix classes, avec tout ce que vous nous dites, de la maternelle, de l'élémentaire, de la restauration scolaire, des lieux de vie communs, etc., pour dix classes, c'est entre 4 et 5 millions €. Quand on passe à 9 millions, c'est pour 5 000 m<sup>2</sup> avec des centres de loisirs, ludothèque, salle multimédia, groupe scolaire maternelle, élémentaire et le tout en dur. Et pas en préfabriqué. Ma question, c'est sur le type de construction, est-ce que, si selon la rumeur, c'est bien du préfabriqué, comment on peut justifier ce coût ?

Et quatrième point sur le jury, j'ai bien entendu qu'il y avait un ensemble de personnes : à la fois les membres de la commission d'appel d'offre et tout un ensemble de personnalités qui pourraient avoir une expertise dans le domaine du scolaire. Je pense qu'une ancienne rectrice, Monsieur le Maire, vous qui êtes toujours sensible aux compétences, pourrait vous être une garantie ! D'une qualité de conseils ! Et je me demandais, si dans ce jury vous ne pourriez pas accueillir quelqu'un qui se mettrait bien volontiers au service de ce projet que vous appelez de vos vœux.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Merci beaucoup. Merci pour cette offre de services, nous allons sérieusement y réfléchir.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'on envisage 2022-2023 comme ça, ce n'est pas vrai. On a mentionné effectivement que notre objectif, c'est la rentrée de septembre 2023...

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Je demande la date.

**Monsieur le Maire**

Cela conforte ce que je disais tout à l'heure, quand on parlait de la difficulté d'évoquer les budgets, d'évoquer des montants pluriannuels. C'est exactement le montant que je prenais sur 10 millions €. Et vous me le ressortez contre sous-entendu que l'on fait mal notre travail... Moi aussi, j'ai aussi les chiffres : une classe à 50 000 €, donc comment on peut arriver à des classes à 10 millions € ? On a des problématiques de parking souterrain et on a des problématiques d'autre chose, et je pourrais aussi vous dire que 10 millions, tant que ce sera moi, jamais de la vie ! Vous voyez ? Mais on en est que dans les estimations pour l'instant, car on est obligés de présenter un ROB ; on est obligés de présenter un besoin de financement, un début de cadrage pluriannuel. Donc donner trop d'informations... Il faut donner juste ce qu'il faut avec une réalité. Vous voyez ?

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

En face de ce sujet du montant... c'était juste les préfabriqués, c'était juste ça.

**Monsieur le Maire**

Les préfabriqués, non. Il n'y a pas de débat. Les jurys sont là pour ça... et après nous serons amenés à faire une commission et faire un autre jury pour choisir, on en est encore loin de là. Un de nos objectifs, c'est quand même la rentrée de septembre 2023. Mais je pense, on est tous d'accord, qu'on ne fera de l'Algeco.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

C'est entendu.

**Madame Julie Léonard**

Je voudrais répondre sur la partie en tout cas du choix du groupe scolaire. On n'a pas réinventé l'eau chaude en fait. On a juste échangé avec notre rectrice, on a échangé des idées qu'on avait. En effet nous partageons je pense les mêmes idées, nous en avons déjà discuté pendant la campagne. Il y a trois choix possibles : maternelle, élémentaire, groupe scolaire. Ça nous semble évidemment plus cohérent un groupe scolaire, tout simplement déjà pour simplifier la vie des Orgevalais, des parents, simplifier la circulation, simplifier aussi pédagogiquement le suivi des élèves, et avoir des groupes scolaires à taille humaine. Donc on y a vu, comme vous, tous les avantages de ces choix de groupe scolaire. Donc ça ne nous a pas pris deux ans pour prendre cette décision-là en tout cas.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

C'est ce qu'il me semblait.

**Madame Julie Léonard**

Notre vision ? C'est pouvoir faire une carte scolaire qui soit cohérente et aller au bout de notre démarche. C'est, en effet, pouvoir transformer nos deux écoles actuelles, maternelle et élémentaire, qui étaient certainement un choix pertinent il y a dix ans, et il y a - je pense encore - plus d'années de ça pour Pasteur. Mais aujourd'hui, on a une population qui s'agrandit. Des besoins différents. On sait que transformer ces écoles en groupe scolaire sera bénéfique pour les enfants orgevalais, pour les parents, pour la population en général. Donc c'est pour cela qu'on a lancé ce chantier-là. Le quatrième groupe scolaire que nous envisageons, il est situé à Damann, dans le futur projet qui va accueillir de nouveau Orgevalais, dans lequel nous allons

intégrer des quartiers existants, de manière aussi à travailler sur la carte scolaire, mais ça c'est dans un deuxième temps - c'est un travail que nous sommes en train de mener, cette carte scolaire - à avoir une mixité sociale la plus juste sur nos quatre futurs établissements scolaires. Parce qu'on sait qu'il y a un vrai enjeu de ce côté-là. On aura donc une carte scolaire, ce qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui à Orgeval. Donc pas de réclamation de changement d'école. On va être confrontés à cela quand nous aurons nos quatre groupes scolaires. Donc, nous allons faire en sorte en tout cas de se donner les moyens d'avoir quatre groupes scolaires de qualité et le plus équivalent possible pour les Orgevalais. Pour la partie modulaire, je vais laisser la parole à Christian Jutteau qui va pouvoir vous présenter les quelques jalons...

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Juste sur ce sujet-là, j'étais déjà intervenue à plusieurs reprises. Sincèrement, j'entends et j'espère que sur la carte scolaire, en travaillant avec l'Éducation nationale et l'endroit que vous allez choisir pour positionner les groupes scolaires, sincèrement la question de la mixité sociale, si elle n'est pas réglée au début, ce n'est pas là qu'on rattrape le sujet. Donc sur la carte scolaire, vous allez avoir quand-même un très gros travail à faire avec l'Éducation nationale ; on aura le temps d'en rediscuter plus tard.

### **Monsieur Christian Jutteau**

Je vais juste répondre sur la partie strictement technique. Ce que l'on appelle une construction modulaire, ce n'est pas du tout du préfabriqué. Par exemple l'école maternelle actuelle a été faite en modulaire. Ce sont des éléments qui sont prêts à être assemblés. C'est un gain de temps à la construction. Cela n'a rien à voir avec du préfabriqué.

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

C'est du dur assemblé avant.

### **Monsieur Christian Jutteau**

C'est exactement ce que l'on fait aussi sur la salle sportive et culturelle. Par contre, l'école de musique se rapproche effectivement du préfabriqué. Pourquoi faire un appel à candidatures ? C'est pour avoir le choix entre plusieurs solutions techniques qui vont nous être proposées. Sur les coûts : effectivement, les écoles, il y a dix ans, sortaient à peu près à 5 ou 6 millions € en fonction de ce qu'on faisait en voirie. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout ça. Il y a eu une très forte augmentation des coûts – par exemple, à Achères, ils sont en train de faire un petit groupe scolaire de sept classes, ils le sortent à 5,5 millions €. Dans notre projet de dix classes, avec un centre aéré, un parking souterrain, on arrive à peu près à 3 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Et aujourd'hui, le prix du mètre carré estimé – et on verra ça avec les appels d'offre évidemment - tourne à peu près autour de 3 000 € HT. D'où les chiffres entre 8 et 10 millions € aujourd'hui. Si on peut faire mieux, on fera mieux.

### **Monsieur le Maire**

C'est sûr. Merci Christian. Y a-t-il d'autres questions ?

### **Monsieur Michel Dupart**

Oui merci. Je suis inquiet quand je vois le permis de construire purgé de tout recours le 26 septembre. Je reviens sur ce que j'ai évoqué tout à l'heure...

### **Monsieur le Maire**

Une petite erreur technique semble-t-il, qui va vite être corrigée, avec les bons tableaux. Voilà, merci beaucoup. Reprenons.



**Monsieur Michel Dupart**

Pour revenir sur un point que j'ai évoqué tout à l'heure, concernant la destination de ce terrain. Monsieur le Maire vous m'avez dit qu'on l'a bien payé en euros, enfin, en bonne monnaie. Je suis désolé de vous contredire. Ce terrain a été acquis lors de la mandature de Monsieur de Saint-Léger. Il a été payé pour le franc symbolique avec une destination précise. Et donc par conséquent j'insiste, vous devez passer devant un juge pour changer la destination. Donc ça m'étonnerait - et vous n'en avez pas tenu compte, ce n'est pas marqué. Le passage au tribunal, combien de temps de temps cela va prendre et aurez-vous gain de cause ?

**Monsieur le Maire**

Écoutez Monsieur Dupart, vous dites noir, je dis blanc. Je pense que le plus simple, c'est de venir vérifier, encore une fois. Je vous invite avec plaisir à la mairie pour venir vérifier ces documents-là et leur consultation. Parce que là, je ne peux pas vous laisser dire des contrevérités, ce n'est pas possible, voilà. Venez en mairie.

**Monsieur Michel Dupart**

Monsieur le Maire, je suis désolé : j'ai des preuves... des personnes, qui étaient élues à l'époque, qui le disent !

**Monsieur le Maire**

Très bien ! On est tous rassurés, merci beaucoup.

**Monsieur Michel Dupart**

Alors ne dites pas que je dis des contrevérités. On verra tous les deux. On verra qui a raison.

**Monsieur le Maire**

Oui ? Madame Sauvaget.

**Madame Annie Sauvaget**

Une remarque globale que je souhaite formuler. Je suis surprise qu'il n'y ait pas eu de réunion de commission comme cela a été dit, je ne vais pas me répéter, je pense que ça se comprend parfaitement que j'aie cet étonnement. Quand à demander les études préalables, Mme Le Pellec, j'ai fait exactement la même demande hier ou avant-hier ou lundi je ne sais plus... En demandant s'il y avait eu des études préalables qui avaient permis cette prise de décision, j'ai eu le bon de commande de la MOA. Voilà. Donc je suis allée sur internet : j'ai cherché l'appel d'offre, j'ai trouvé tout le dossier que j'ai ici... voilà... si des gens en ont besoin je peux leur donner. Il y a tout le planning indiqué qui reprend ce que vous avez dit. Livraison à la date que vous avez indiquée : quatre mois simplement pour transmettre un projet fini et un mois pour transmettre un avant-projet. Et la livraison de l'avant-projet sommaire est prévu au lundi 28 février 2022. Ils ont intérêt à cravacher.

**Monsieur le Maire**

Non ce n'est pas ça Madame Sauvaget. C'est un petit peu trop approximatif. Ce que vous avez précisé, ce n'est pas cela.

**Madame Annie Sauvaget**

Bon... et bien je veux bien que vous corrigiez ! Date limite de réception des candidatures : lundi 28 février 2022.

**Monsieur le Maire**

Oui. Réception des candidatures !

**Madame Annie Sauvaget**

Phase conception...

**Monsieur le Maire**

Quelle est la question ?

**Madame Annie Sauvaget**

Notification du marché. Alors c'était sur le coût du projet global, parce que j'ai aussi un autre document dans le dossier d'appel d'offre où on indique 10,10 millions € pour l'ensemble du groupe scolaire et crèche. Votre délibération là est assez sibylline sur le sujet ; elle prête à confusion parce que...

**Monsieur le Maire**

Là, la délibération c'est pour le jury.

**Madame Annie Sauvaget**

Oui, je sais Monsieur le Maire. Mais à chaque fois il y a une délibération sur un thème, mais après c'est un thème beaucoup plus important qui est sous-jacent qui est dessous, qui est glissé en même temps, comme le jambon dans le sandwich. On s'en n'aperçoit pas, mais il y a un truc en plus qui est glissé dedans. Alors le truc qui est glissé dedans, là, c'est "il est également prévu la construction d'un multi-accueil de 35 berceaux". Je suis d'accord. "L'enveloppe financière prévisionnelle affectée au groupe scolaire par le maître d'ouvrage est de 8 300 000 €." Vous avouerez que ça prête un petit peu à confusion. S'il y a 8 300 000 €, c'est ou les deux, ou sans un. Cela aurait été plus simple de dire que l'enveloppe globale est de 10 100 000 €... ou d'exclure la crèche de cette délibération. Mais à chaque fois, il y a un truc qui manque, ou il y a un truc auquel on n'a pas pensé, mais c'est l'arbre qui cache la forêt à chaque fois... Donc ça c'est un constat permanent dans les très nombreuses délibérations qui ont attiré à l'urbanisation. La question était « mais que va devenir l'extension du cimetière ? ».

**Monsieur le Maire**

Juste une précision, le budget de la crèche fait partie des investissements du SIVU.

**Madame Annie Sauvaget**

Oui, eh bien écoutez...

**Monsieur le Maire**

C'est pour ça que je ne vous en parle pas en conseil municipal...

**Madame Annie Sauvaget**

D'accord. Mais alors dans ces cas-là il ne faut pas le mettre dans l'enveloppe, il ne faut pas mentionner la crèche dans la délibération.

**Monsieur le Maire**

Je pense que c'est essentiel au jury, c'est-à-dire à l'objet de notre délibération. Parce que si le jury ne sait pas que sur le même terrain, il y a une crèche...

### **Madame Annie Sauvaget**

D'accord. J'entends. Vous avez raison. Mais simplement dans ces cas-là on joue la clarté complète. Parce que l'enveloppe budgétaire pour notre fameux ROB, ce n'est pas 8 300 000 mais 10 100 000 € plus 2 fois 55 000 €. Alors ma remarque, ma question, c'était... Sinon je suis d'accord sur le principe de la recomposition des bâtiments scolaires. Pour la petite histoire on avait fait une maternelle d'un côté et élémentaire de l'autre, puisque c'était moi - avec l'aide de Christian Jutteau - ... pour les études démographiques qu'on avait faites à l'époque, c'était pour préserver l'unité d'Orgeval. Alors c'est une toute petite anecdote. On s'était dit que cela évitera de faire une carte scolaire. On voulait préserver l'unité de la population. Mais maintenant cela n'a plus lieu d'être.

La question est : que va devenir l'extension du cimetière ? Deuxième remarque sur ce sujet, je suis allée consulter les tableaux administratifs et j'ai vu qu'il y avait plusieurs arrêtés qui déclaraient l'abandon de monuments funéraires, de tombes, donc je voudrais savoir comment vous allez faire pour l'extension du cimetière.

### **Monsieur le Maire**

Pascale, tu peux nous dire un mot sur le cimetière ?

### **Madame Pascale Grenier**

En ce qui concerne le cimetière, bien que ce ne soit pas le sujet de ce soir, le cimetière ne sera certainement pas agrandi, comme vous l'avez compris, à côté du cimetière actuel puisque c'était le seul terrain que la mairie d'Orgeval possédait pour faire un groupe scolaire assez rapidement. Donc il est bien évident qu'on n'est pas restés les pieds dans le même sabot. En attendant, on a quand même cherché où on pouvait faire ce cimetière. On a trois terrains dont un qui appartient à Orgeval et deux qui n'appartiennent pas encore à Orgeval. Sur celui qui appartient à Orgeval, qui retient notre préférence parce que justement, ça ne nous coûtera pas grand-chose puisqu'il nous appartient déjà, il y a une étude hydrologique qui est en train d'être faite - parce qu'on ne peut pas faire un cimetière sur un terrain où il y a beaucoup d'eau. Donc pour l'instant, la première étape c'est de se renseigner, de faire cette étude pour savoir si on peut agrandir le cimetière sur ce terrain-ci. Il est bien évident que s'il y a trop d'eau on ne pourra pas le faire, donc il y a deux autres options qui sont étudiées pour justement l'extension du cimetière. Ça ne faisait pas de sens d'étendre ce cimetière-là à côté, en plein centre-ville, d'autant plus que le cimetière que nous souhaiterions faire c'est un cimetière paysager qui ne ressemble en rien à celui que nous avons actuellement... qui préservera les sols... ce sont des cimetières que l'on fait maintenant... un cimetière paysager. Ça on vous en parlera lors d'une réunion qu'on aura de concertation avec les autres Orgevalais, parce que cela concerne tout le monde. En ce qui concerne le cimetière actuel, on va le paysager : on va enlever le goudron qui est sur la partie basse, on va le rendre un peu plus... je ne voulais pas dire gai, parce que ce n'est pas vraiment le sujet, mais un peu plus attrayant, un peu plus accueillant. Des arbres vont être plantés, des petites haies, des bancs vont être mis, une fontaine va être mise. On étudie aussi la possibilité de refaire les toilettes. Le plan du cimetière qui n'est plus à jour et qui va être mis à jour, je crois même qu'il est en bonne voie d'être mis à jour, puisqu'on s'est doté à la mairie d'un logiciel qui nous facilitera les choses. Parallèlement à ça, on a fait l'étude de toutes les tombes, le personnel communal y a passé énormément de temps : tous les mardis ils y étaient et, allée par allée, on a repris toutes les concessions. Avec les noms, pour éventuellement refaire ce plan à jour du cimetière. Et on s'est aperçu qu'il y avait des concessions qui n'était pas entretenues, et

qui même menaçaient la sécurité des gens qui s'y promenaient. Des tombes seront reprises, malheureusement elles sont reprises 5 par 5 parce que ça coûte cher à la mairie de reprendre les tombes, ça coûte à peu près 1000 € à chaque fois qu'une tombe est reprise. Et quand on fait une reprise de tombe perpétuelle, il faut à peu près 5 ans pour arriver au bout de la reprise. C'est extrêmement long.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup.

**Madame Annie Sauvaget**

Merci beaucoup, c'est vraiment très clair.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On peut passer au vote ? Ah pardon... une autre question Madame Bion ?

**Madame Sylvie Bion**

Je voulais juste savoir où est le terrain qui a été retenu ?

**Monsieur le Maire**

Je préfère qu'on l'évoque plus tard, Madame Bion, si ça ne vous ennuie pas. Il n'y a pas de secret, disons qu'il y a deux propriétaires, il y a des terrains qui ne nous appartiennent pas, donc c'est un peu gênant de dire qu'on étudie ces solutions-là et puis en comparaison avec un terrain, propriété de la commune...

**Madame Sylvie Bion**

Et celui de la commune ?

**Monsieur le Maire**

Non, je préfère... Dès qu'on sera un peu plus sûrs, c'est au minimum un potentiel. Alors je vous propose de passer au vote. Il s'agit de fixer à trois le nombre maximum de candidats admis à concourir sous réserve d'un nombre suffisant de candidats à répondre aux critères de sélection de candidature, et fixer le montant de la prime allouée aux deux concurrents ayant remis les prestations et non retenus par l'acheteur à 55 000 € HT et ceci prévu par les conditions du règlement de consultation et prévoir la prise en charge des frais de déplacement des membres libéraux du jury à raison d'un montant forfaitaire de 500 € TTC par jury et de la présentation des justificatifs de dépenses.

Excusez-moi. J'ai oublié le début de la décision. Il s'agissait en premier lieu d'approuver la composition du jury, tel que proposé ci-dessous, 5 membres élus à la commission d'appel d'offres avec André Dupon, Pierre Gagnière, Juliette Le Ruyet, Gilles Picard, Jean-Luc Lesieur, et en suppléants Jordanne Bresset, Dominique Breuzin, Pascale Grenier, Frédéric Simon, Michel Dupart ; un tiers de personnes disposant d'une qualification, ou d'une qualification équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours, librement désignées par l'acheteur, l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, l'adjointe au maire en charge des affaires scolaires, un représentant de l'Éducation nationale, un représentant des riverains et un représentant des parents d'élèves. Ainsi que la présidente du SIVU de la petite enfance et la directrice de crèche.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Et je vous ai demandé d'avoir une personnalité supplémentaire.

### **Monsieur le Maire**

Madame, je pense qu'on va voter, après il sera toujours temps voir ce qu'on peut faire mais là je vous propose de voter cette délibération telle qu'elle vous est proposée. Qui souhaite voter contre cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Madame Sauvaget s'abstient. Donc nous sommes tous d'accord à l'exception de Madame Sauvaget qui s'abstient. Je vous remercie beaucoup.

La délibération n°2022-06 est la suivante ; il s'agit de l'acquisition de parcelles cadastrées 937 P et C 525, chemin de la Garenne ces deux parcelles concernent deux élus qui ont des propriétés qui sont mitoyennes et sont riveraines de ces parcelles. Donc les élus en question vont sortir du conseil. En l'absence d'André Dupon, 1er adjoint, je pense que c'est le doyen qui prend la présidence, Monsieur Gagnière, si vous voulez bien....

### **Monsieur Christian Juttau**

C'est une promotion, ça !

Merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne les parcelles qui sont à l'écran, 525 et 937, qui sont situées du côté du quartier de la verte Salle. Ce que vous voyez ici c'est le chemin de la Garenne, au sud, et la 937 remonte jusqu'à la rue de la verte Salle en haut. Donc ça ne concerne que la 237, c'est la petite pointe qui amène - via la parcelle 933 - à la rue de la verte Salle.

L'essentiel de ces parcelles est boisé, classé en zone NPE, c'est-à-dire en zone naturelle à préserver. La 933 est classée en zone UDA donc constructible. Et le ru passe ici. Ce qui fait la frontière entre les deux parcelles, c'est le ru.

Frédéric Simon vous précisera ensuite la fiabilité de cette préemption. Je veux juste vous indiquer les détails techniques. Donc là c'est le plan cadastral. Le propriétaire a souhaité vendre ses parcelles et pour cela il a fait une division. Donc là vous avez le plan, sud à gauche, nord à droite, vous avez la rue de la verte Salle à droite. Il y a eu une division en trois lots, le lot A est ici, le lot B ensuite, et le lot C derrière. Ce qui nous intéresse nous, c'est le lot C puisque c'est le lot qui reprend toute la zone déclassée, espace déclassé. Le propriétaire a mis en vente ses trois lots, un lot qui est vendu à l'un des riverains, l'autre lot a été vendu au deuxième riverain, et la commune a préempté, au prix indiqué - c'est ça qui est important - le lot C, au prix de 42 500 €, pour une superficie qui fait à peu près 5 hectares. Donc on est à peu près à 0.8 € le m<sup>2</sup> ; on est bien dans les prix usuels pour ce type de bien. Donc on peut revenir à la photo initiale. Donc encore une fois, ce qui intéresse la commune ici, c'est le fait de pouvoir acquérir un grand espace déclassé et qui pourrait être aménagé afin de pouvoir offrir aux Orgevalais la possibilité de se promener le long du ru.

### **Monsieur Frédéric Simon**

Conformément à la volonté de l'équipe municipale de protéger l'environnement exceptionnel d'Orgeval dont nous sommes les gardiens, les parcelles mises en vente présentent des risques d'atteinte aux écosystèmes où des opportunités d'ouverture au public seront étudiées et préemptées pour les mettre à l'abri des espaces sauvages. Dans ce cas présent, la situation entre le centre-ville et Abbecourt renforçait la trame verte de la commune et la mise en valeur du bassin du ru. C'est pour ça que nous préemptons ce terrain.

### **Madame Sylvie Bion**

Je ne comprends pas très bien pourquoi vous voulez acquérir la parcelle. Quand on parle de la trame verte, là on arrive sur le ru, Abbecourt est beaucoup plus à gauche... La trame verte, elle passe par où ? Parce que normalement, une trame verte, c'est une continuité écologique...

[brouhaha]

Oui mais du coup les bords du ru, ils sont privés ! donc vous allez faire comment ?

**Monsieur Frédéric Simon**

Oui pour le moment c'est privé.

**Madame Sylvie Bion**

Alors comment vous allez faire la trame verte pour la relier jusqu'à Abbecourt ? Expliquez !

**Monsieur Frédéric Simon**

C'est notre projet et c'est quelque chose qui devra être fait ultérieurement. Mais c'est une [inaudible]. En achetant, ça nous permet de sécuriser le périmètre et d'éviter d'avoir encore des choses faites comme...

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

[Inaudible].

**Monsieur Frédéric Simon**

[inaudible]... A l'ânerie, ça c'est fait quand même !

**Madame Sylvie Bion**

Il n'a pas construit. Il a édifié une clôture sans faire de demande de permis. Je crois que c'est quelque chose comme ça. Il n'a pas construit pour l'instant.

**Monsieur Frédéric Simon**

[brouhaha]

**Madame Sylvie Bion**

Il n'a pas construit, Monsieur !

[brouhaha]

Il n'a pas couper des arbres extraordinaires. Je vous rassure. Mais je ne comprends pas votre histoire de trame verte ne tient pas la route, là. Quand on parle de trame verte, en général il faut qu'il ait une continuité écologique, on est bien d'accord ? Là, vous avez passé quoi ? Vous allez préempter, vous allez récupérer des morceaux de parcelles sur les parcelles privées ? C'est cela que vous allez faire ? Je ne comprends pas en fait.

**Monsieur Frédéric Simon**

[inaudible]

C'est à ce niveau-là mais c'est aussi pour toutes les zones vertes à Orgeval. Monsieur Dupart ?

**Monsieur Michel Dupart**

Un sujet extrêmement sensible. Merci de me donner la parole. Les parcelles... la n° 937, c'est le bois qui est situé en-dessous de la propriété du maire et qui la jouxte. La 525 : un bois, et la 933 qui permettrait de rejoindre la verte Salle.

**Monsieur Frédéric Simon**

Ce lot-là n'est pas concerné.

**Monsieur Michel Dupart**

On peut s'interroger sur la décision pour un secteur - celui de la verte Salle - qui semble faire l'objet de la part de votre équipe et du maire de mesures de protection et de cadre de vie, et quel est l'avantage pour la mairie d'acheter ce terrain si ce n'est d'augmenter la valeur de la propriété du maire et des deux propriétaires adjacents ?

**Monsieur Frédéric Simon**

Pas du tout.

**Monsieur Michel Dupart**

Sur les projets d'aménagement de territoire... En fait on concède qu'Orgeval vert, qui est votre mantra et que vous appelez de vos vœux, concerne en réalité la rue de la verte Salle et la rue de Feucherolles et adjacente. Soit 20 % de la population. Dans les 80 % restants, soit les trois quartiers qui vont être totalement bouleversés, c'est Montamets, Maison Blanche et la Chapelle / Villennes.

Est-ce ainsi que vous comptez faire participer la ville d'Orgeval aux contraintes imposées par la loi SRU, les logements sociaux et ça évidemment, compte tenu de l'immobilisme des mandats précédents ? C'est Orgeval Projection qui prend tout, là. Notre territoire, on le sait tous, est déjà majoritairement rural à 80 % : il comprend 310 hectares de bois. Nous sommes déjà propriétaires en tant que mairie de beaucoup de bois. Pourquoi encore aller acheter ces terrains alors que nous avons déjà le parc de la mairie, le parc de la Brunetterie qui engendre des frais récurrents et des investissements ? Notre commune a déjà du mal à effectuer les travaux nécessaires pour le parc de la Brunetterie et on va encore acheter des terrains pour refaire des investissements ? Nous avons le site d'Abbecourt en plus qui n'est même pas terminé puisqu'on a encore les accès aux fontaines couvertes qui ne sont toujours pas réalisés en investissement. Donc vous décidez, sur le même secteur géographique, d'augmenter les propriétés rurales et forestières de la commune - plus de 4 hectares - encore des investissements, des aménagements et des frais, le tout situé encore une fois dans le même secteur et le même quartier rue de la verte Salle et jouxtant la propriété du maire. Vous décidez donc d'augmenter les charges pour la commune et l'investissement, au profit de deux ou trois propriétaires et pas pour l'intérêt général. Mais pendant ce temps-là, sur les 80 % du reste du territoire, on enlève des espaces verts, on construit des bâtiments collectifs, en hauteur. Moi j'ai envie de vous dire une chose. C'est très grave ! Vous n'en avez pas conscience, j'ai l'impression. Il faut arrêter de se servir ! Il faut servir les Orgevalais. Le maire est en train de se servir ! Il ne sert pas l'intérêt général. C'est inadmissible ! Inadmissible ! Alors j'espère que vous allez voter contre, parce que c'est très grave. Et je peux vous dire qu'on le fera savoir à la population ! Et je pense qu'ils vont se rendre compte !

**Monsieur Frédéric Simon**

Il y aura un vote et chacun votera selon sa conscience. Mais ce terrain-là n'est pas sur la verte Salle mais il est bien sur la rue de la Garenne. Les zones concernées ne sont pas, même si

elles se juxtaposent effectivement... la fin de la propriété de M. le Maire... Elle est destinée à être rendue aux Orgevalais. Ce sont des espaces verts qui nous semblent importants de protéger pour qu'ils soient à l'abri...

**Monsieur Michel Dupart**

Ils sont déjà protégés.

**Monsieur Frédéric Simon**

Non. On le voit comment cela se passe. Elles ne sont pas à l'abri des mauvaises utilisations et des propriétaires qui...

**Monsieur Michel Dupart**

Moi j'ai une suggestion à vous faire sur l'usage de ce terrain. En fait, vous avez décidé de construire des logements sociaux complémentaires, rue de la vente Bertine et en haut de la rue du Docteur Maurer. Et donc tout ce secteur, dans lequel il y a eu beaucoup de constructions individuelles avec des gens qui arrivent avec des enfants. Et bien c'est peut-être là qu'il faut faire l'école. Et pas la mettre dans un endroit à 100 mètres d'une école existante...

**Monsieur Frédéric Simon**

Avec un accès par la rue de la Garenne.

**Monsieur Michel Dupart**

Non non, vous savez très bien qu'il y a un accès possible. C'est plus facile d'obtenir un changement du PLUI qu'un jugement en faveur de la mairie au sujet de la destination...

**Monsieur Pierre Gagnière-Moreux**

Je pense qu'on peut arrêter, ce n'est pas le contenu de la délibération.

**Monsieur Christian Jutteau**

Je pense que tu l'as dit effectivement, on est sur un espace boisé classé, donc qui est parfaitement inconstructible, et qui va rester inconstructible *ad vitam æternam*. Il est hors de question de construire. Et c'est pour ça que ce prix est quand même acceptable. Là on parle de 5 hectares pour 42 000 €. Ce qui est important, c'est que ce terrain, effectivement, ne sera plus accessible depuis la rue de la verte Salle puisqu'il va appartenir à ces deux riverains. Il ne sera accessible que par le chemin de la Garenne. Et le seul risque que prend le maire, c'est qu'il y ait des promeneurs qui viennent effectivement à côté de chez lui.

**Monsieur Michel Dupart**

Il va prendre une plus-value au passage. C'est complètement différent.

**Monsieur Frédéric Simon**

[inaudible] Où sera la plus-value ? Il existe là... il est déjà là... Sa maison, elle vaut ça.

**Monsieur Christian Jutteau**

De plus, je rappelle que cette politique est menée... cela a commencé avec le plateau St-Marc autour duquel la commune a acquis un certain nombre de parcelles. Et là ça continue, on va continuer d'acquérir des parcelles d'espaces boisés classés, entre autres pour nous protéger des possibles futures décharges sauvages, parce que ça, ça arrive aussi, et là encore une fois, le but du jeu...



**Monsieur Michel Dupart**

Et dans les 80 % restants, avec toutes les constructions que vous faites, vous avez prévu de protéger les arbres ?

**Monsieur Christian Jutteau**

Mais ça c'est pour tout le monde !

**Monsieur Frédéric Simon**

[inaudible]

**Monsieur Michel Dupart**

Mais ça ne répond pas à la question ! Là on est en train de protéger toujours le même quartier ! On ne s'occupe pas du reste de la ville !

Les autres Orgevalais ont besoin aussi de protection ! Désolé

**Monsieur Christian Jutteau**

Mais c'est pour eux aussi...

**Monsieur Michel Dupart**

Les routes ne sont pas entretenues ! C'est sale ! ça continue !

**Monsieur Pierre Gagnière-Moreux**

Je pense qu'on a suffisamment discuté. Je vais faire appel au vote de la délibération. Quels sont ceux qui votent contre ? Merci. Ceux qui votent pour ? Abstention ? Abstention pardon ! Deux abstentions.Ok. C'est bon ? Vous avez enregistré ?

- Oui !

Merci. Faites revenir M. le Maire.

**Monsieur le Maire**

Bien, alors nous passons à la délibération n°2022-07. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de personnel avec le SIVU et Orgeval. Pascale ? Tu commences ?

**Madame Pascale Grenier**

On va essayer de faire vite car il est 10 h du soir, quand même... C'est la convention de mise à disposition du personnel communal avec le syndicat intercommunal à vocation unique, la petite enfance. C'est-à-dire les crèches, les multi-accueil. Le fonctionnaire, qui est désigné actuellement sur la fonction de responsable de l'administration financière auprès du SIVU, est parti à la retraite à compter du 1er janvier 2022. Au regard des spécificités du poste à pouvoir et face à l'urgence des missions dévolues au poste, la ville d'Orgeval propose au SIVU sa collaboration par la mise à disposition d'un agent de la commune remplissant les conditions nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

Ainsi il convient de mettre en place une convention de mise à disposition entre les deux établissements, c'est-à-dire le CIVU et la mairie.

Cette collaboration s'inscrit par la mise à disposition de la directrice générale des services, pour une durée de 3 mois, sur les fonctions d'administration et de financement. En contrepartie, le syndicat intercommunal à vocation unique, le SIVU, on compensera

financièrement le compte administratif de l'année. Et donc il est proposé 520 € mensuels de compensation. Elle était d'accord sur cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Bien, y a-t-il des questions ?

**Monsieur Philippe Cornille**

Vous proposez deux conventions de mise à disposition, l'une auprès du SIVU pour 3 mois avec une rémunération de 520 € mensuels, et pour le CCAS une mise à disposition à titre gratuit pour un an...

**Madame Pascale Grenier**

Alors là on en est au SIVU.

**Monsieur Philippe Cornille**

Oui mais comme c'est les deux mêmes choses...

**Madame Pascale Grenier**

Ah non, ce n'est pas pareil.

**Monsieur Philippe Cornille**

Oui oui, j'entends bien. Mais bon... L mise à disposition, pour l'un, requiert 520 € par mois et pour l'autre c'est à titre gratuit. Je voulais savoir quelle est la différence et ce qui justifie ces différences de modalités.

**Madame Pascale Grenier**

En fait, la personne qui travaillait pour le SIVU est partie à la retraite et touchait cette somme. Malheureusement, on n'a pas pu la remplacer parce que c'est un poste assez spécifique, qui demande certaines compétences, et en ce moment il y a pénurie sur le marché malheureusement de personnes qui veulent bien travailler. Donc on n'a pas pu recruter à temps, on a demandé à la commune de bien vouloir mettre à disposition un comptable et un administratif, là c'est la même personne, pour pallier ce manque de personne. On ne peut pas rester pendant trois mois sans avoir quelqu'un aux finances. Surtout en ce moment, où on est en train de monter les projets pour le multi-accueil en même temps que l'école. Il était hors de question qu'on puisse rester comme ça trois mois sans personne. Donc on a demandé à la mairie de bien vouloir nous mettre à disposition une personne compétente pour assurer, pendant trois mois, l'intérim jusqu'à ce qu'on trouve une personne qui nous conviennent à embaucher.

### **Monsieur Philippe Cornille**

Je comprends. Mais en fait ma question n'est pas là. Ma question est de savoir quelle est la différence... qu'est-ce qui justifie la différence entre une personne rémunérée pour trois mois, à hauteur de 520 €, et une autre, enfin ce n'est peut-être pas une personne...

### **Monsieur le Maire**

Il y a une confusion ou un manque de précision dans la délibération : les 520 € ne sont pas une dépense additionnelle. C'est une affectation d'une partie du salaire actuel de la personne. C'est-à-dire que si l'on considère qu'elle travaille un certain nombre d'heures pour le SIVU, son salaire, au lieu d'être à 100 % sur la commune, il y a une partie qui est affectée au SIVU mais c'est le même salaire mensuel.

### **Monsieur Philippe Cornille**

D'accord. Ça répond à la question.

### **Monsieur le Maire**

Et je remercie cette personne qui est assise à ma gauche, d'ailleurs. Parce qu'elle nous a bien sauvé la mise pour ces trois mois qui sont compliqués pour les budgets ou autres. On peut passer au vote sur cette délibération ? Donc il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SIVU de la petite enfance à compter du 10 février 2022 pour une durée de trois mois, ainsi que l'arrêté de mise à disposition s'y rapportant et de préciser que le SIVU s'engage à régler le coût fixé par cette délibération. Des votes contre ? Des abstentions ? Nous sommes d'accord, merci beaucoup et encore merci.

La suivante, c'est la n°2022-08. C'est un peu la même chose, la mise à disposition pour le CCAS. Pascale ?

### **Madame Pascale Grenier**

La ville d'Orgeval propose sa collaboration administrative au Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS a souhaité remplacer les bons alimentaires qui se faisaient jusqu'à maintenant, par des chèques d'accompagnement personnalisé. Alors ces chèques servent au paiement de tout ou partie de l'alimentaire, de l'hygiène, et sont largement présents sur le territoire communal dont, notamment, les enseignes spécialisées dans le discount alimentaire. C'est-à-dire que ces bons qu'on faisait avant n'étaient valables que dans deux commerces à Orgeval, c'étaient des commerces qui ne sont malheureusement pas des discounters donc on avait toujours le même problème avec les personnes auxquelles on donnait ces chèques ; ce qui nous demandait d'aller ailleurs que dans ces deux magasins qui sont sur Orgeval. Donc, ça paraissait normal que l'on change ce dispositif, et pour changer ce dispositif il nous faut une régie. Il nous faut une personne qui s'occupe de ça et ce n'est pas une embauche, je précise bien, c'est déjà une personne qui travaille pour le social qui va s'occuper de cette régie. Et évidemment gratuitement, puisque ça sera pris sur son temps de travail. Autrefois elle faisait des bons alimentaires et maintenant elle va faire les chèques.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. Y a-t-il besoin de précisions sur cette délibération ? On va passer au vote. Donc il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS à compter du 10 février 2022, pour une durée d'un an ainsi que l'arrêté de mise à disposition qui s'y rapporte et de dire que cette disposition sera à titre gracieux. Qui vote contre ? Des abstentions ? Nous sommes tous d'accord. Merci beaucoup.

Délibération n°2022-09. Geneviève ? Il s'agit d'un poste pour les ateliers d'écriture.

### **Madame Geneviève Kolodkine**

La bibliothèque organise des ateliers d'écriture avec un agent déclaré autoentrepreneur et, par son statut, la rémunération des actions était établie par la direction des Finances. Il se trouve que cet agent n'est plus autoentrepreneur, et par conséquent il ne pourra plus être rémunéré comme il était auparavant donc, afin de pérenniser l'action culturelle, on propose de créer un poste de vacataire « atelier d'écriture », rémunéré par séance de 2 h 30 à 130 € nets. Donc pour rappel, le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps, d'un emploi permanent dont la rémunération est liée à cet acte. Ainsi, pour pouvoir recruter ce vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- le recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- le recrutement discontinu dans le temps et répondant aux besoins ponctuels ;
- la rémunération attachée à l'acte.

Il vous est proposé d'acter cette création.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup, donc nous souhaitons autoriser la modification des tableaux des effectifs comme suit, donc organisation de la bibliothèque, création d'un poste de vacataire « atelier d'écriture », avec la rémunération de vacation qui interviendra après service fait, qui s'élèvera sur la base du forfait brut de 163 € pour une séance de 2 h 30 et dire que les dépenses correspondantes sont imputées au budget. Des questions ? Des votes contre ? Abstention ? Nous sommes d'accord, merci beaucoup.

Je vais continuer avec la délibération suivante, la n°2022-10, il s'agit de la tarification du vide-dressing.

### **Madame Geneviève Kolodkine**

La brocante annuelle n'ayant pas eu lieu en octobre 2021 en raison des contraintes sanitaires, la commune a décidé d'organiser un vide-dressing à la Croisée le 13 février, il est mis à disposition des vendeurs des emplacements, ce sont des tables de 1 m 80 avec une chaise, la capacité limitée à 26 tables. Il est demandé une participation financière à hauteur de 12 € par emplacement. Il est proposé au conseil municipal de fixer ce tarif.

### **Monsieur le Maire**

Très bien donc comme Geneviève vient de vous le dire, il s'agit de décider de fixer les tarifs. Pardon ?

Excusez-moi je suis allé trop vite.

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Monsieur le Maire merci. En fin de conseil, comme ça, j'aime bien faire des interventions qui pourraient passer pour anecdotiques, mais sans doute elles seront plutôt iconoclastes. Je suis très sensible aux questions de stéréotype de genre. Et pour le coup, je me demandais qui avait fait le choix de ces affiches de promotion du vide-dressing, quand on offre au particulier, comme tout le monde peut le voir, une silhouette féminine avec des très jolies chaussures

roses, un sac rose et, évidemment un fond totalement rose. Alors je me demandais quel est le projet de communication autour de cette affiche ? Quelle est la symbolique qui est recherchée ? Et du coup je me disais que s'associer à une image pareille ça pourrait à un moment donné faire l'effet d'un boomerang.

Je vais continuer, juste parce que ça me donne l'occasion quand même de parler de quelque chose aussi qui est de fond, c'est que sur ce sujet, vous comprenez bien, il y en a un autre qui est la mise en place dans la fonction publique des plans d'égalité professionnelle femme/homme. Je sais que ce sont plutôt les communes et les EPCI de 20 000 habitants qui étaient tenues de mettre en place ces plans pluriannuels dédiés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2020. Et ma question c'était, je suis très sensible sur ce sujet, qu'en est-il de ces plans dans les communes de plus petite taille ? Et Monsieur le Maire, faites-vous quelque chose sur ce sujet ? Et ça rattrapera la question après.

### **Monsieur le Maire**

Notre futur directeur de la communication a du travail de cadrage, parce qu'effectivement, maintenant que vous le dites, il faut qu'on y pense. Ceci dit, l'affiche est jolie ! Mais ce n'est pas suffisant comme explication. Pour le reste, vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas de cadre réglementaire et légal pour l'instant, du moins pour les communes de notre taille, c'est un sujet pour lequel nous sommes plusieurs à être sensibles, objectivement sur ces presque deux ans je n'ai pas d'impressions ni positives ni négatives sur la question de l'égalité femme/homme dans la mairie d'Orgeval. Mais effectivement, je pense que c'est un sujet qu'on peut aborder pour essayer de savoir. Parce qu'il y a d'autres sujets qui avancent masqués.

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Ces sujets, outre les écarts de rémunération, la question du harcèlement, des violences, etc., il y a quand même le sujet aussi de qu'est-ce qu'on met en œuvre pour promouvoir les femmes sur des postes, petit à petit, à responsabilité qui évolue, par exemple. Cela, je pense que c'est quelque chose qui peut nous concerner.

### **Monsieur le Maire**

Oui, bien sûr. Pour l'instant nos équipes sont bien équilibrées à Orgeval et à tous les niveaux, sauf peut-être aux services techniques mais ce qui peut se comprendre.

### **Madame Geneviève Kolodkine**

Je voulais juste ajouter que c'est un parti pris d'avoir fait une affiche très colorée pour qu'elle soit visible de loin même dans le brouillard. Des petits nuages roses qui sillonnent la commune d'Orgeval c'était assez sympa...

### **Monsieur le Maire**

Et caroline, Guillaume, Geneviève : merci !

### **Madame Geneviève Kolodkine**

C'est un vide-dressing de femme. Des vêtements de marque et donc on a bien souligné cet événement.

### **Monsieur le Maire**

En tout cas merci à notre "créa" interne. On peut passer au vote ? Il s'agit donc de fixer les tarifs d'un emplacement pour mise à disposition d'une table de 1 m 80 avec une chaise à 12 € et de limiter à 2 emplacements par vendeur. Nous sommes tous d'accord sur cette libération ?

Contre ? Il n'y a pas de contre, il n'y a que des abstentions et les autres votent pour. Merci beaucoup.... Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris....

On passe à la dernière délibération n°2022-11, « la modification des statuts du syndicat intercommunal de Saint-Germain ». Monsieur Stenger ?

### **Monsieur Philippe Stenger**

J'ai le plaisir de présenter la dernière délibération de la soirée. C'est une délibération qui concerne le SIVOM du 23 novembre, Le conseil syndical du SIVOM a proposé une modification de ses statuts de son syndicat. Il y a actuellement 1 président et 3 vice-présidents et ils veulent passer à un président et 4 vice-présidents donc augmenter le poste de vice-présidents, et aussi, puisque quelque part on est amenés à payer ce service-là, donc le budget qui était prévu pour les 3 vice-présidents sera divisé par 4 pour couvrir la rémunération des 4 vice-présidents puisque qu'en effet ces personnes sont rémunérées, comme le président. Voilà le changement qui a été décidé ensemble le 23 novembre 2021, pour lequel les communes sont appelées à se prononcer et donc à délibérer et à voter contre ou d'approuver ces nouveaux statuts.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup, pensez à la nouvelle fourrière, que je vous invite à visiter. Merci beaucoup, donc la délibération porte tout simplement sur la décision d'approuver les nouveaux statuts du SIVOM. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord, merci beaucoup Philippe.

Nous en avons fini pour le conseil en lui-même, il me revient d'apporter une réponse à deux questions écrites qu'a posées Madame Sauvaget. La première de ces questions. Quelle mesure, Monsieur le Maire, allez-vous prendre pour que les procès-verbaux des conseils de septembre et novembre soient accessibles aux habitants ? Cela fait référence au fait que le site internet n'a pas mis en temps et en heure le procès-verbal, on ne l'a pas rendu accessible. Alors je voulais préciser une chose très importante, l'aspect légal a été respecté puisque l'affichage légal sur les panneaux de la commune qui est le seul texte que la loi nous impose a été respecté, donc tout a été fait conformément. En revanche, un service supplémentaire aux Orgevalais, nous proposons, avec nos forces et nos faiblesses, la mise à disposition de ces documents le plus vite possible sur le site internet de la commune, il se trouve que celui du mois de novembre, pour une raison x ou y, n'a pas été mis rapidement. Il n'y a pas de faute, il y a un manque de cohérence dans notre communication, autant le faire le plus vite possible, mais il n'y a pas de faute réglementaire par rapport à ce signalement qui nous a été fait.

La deuxième question de Madame Sauvaget porte sur des aspects de communication, elle demande notamment... La question n'est pas très bien formulée, le réaménagement de la rue de la Chapelle, son contournement par le parking de l'église figurent-ils dans les recommandations émises par les études sur la circulation en ville ? Bien évidemment, oui, ces recommandations y figurent, et sinon les deux petites sous-questions précédentes. Quelle information précise comptez-vous donner sur le stationnement, sur la politique ? Comment allons-nous communiquer de façon formelle et précise sur nos intentions sur le stationnement, sur la communication, sur la circulation ? Je veux juste rappeler nous avons communiqué sur la base des flyers, de banderoles, de l'édito du maire, de la newsletter, nous avons communiqué aussi sur la base d'un premier magazine et d'un deuxième qui va sortir dans les prochains jours et nous avons communiqué par la présence des élus sur le marché, pour

certaines avec un gilet et d'autres sans gilet, pour pouvoir informer la population. Plus, bien entendu, le site internet normal, page Facebook et autres. On a utilisé absolument tous les outils à notre disposition. Ce que nous ne pouvons encore pas faire ce sont les réunions publiques de façon trop formelle, mais je tenais quand même à vous préciser. La communication, on n'en fait jamais assez quand on en a besoin, c'est toujours un constat, mais je voulais vous confirmer que tout ce qui pouvait être fait avait été fait. Voilà, je vous remercie beaucoup, le conseil est terminé, il est 10 h 15, je ne donnerai pas plus la parole pour l'instant, je vous prie de m'excuser, merci Monsieur. Merci beaucoup et nous nous retrouverons pour le budget le 31 mars.

Fait à Orgeval, le 24 mars 2022.